



**Rapport annuel 2011**

**LAWPRO<sup>®</sup>**  
Lawyers' Professional Indemnity Company

# À propos de LAWPRO<sup>MD</sup>

La Compagnie d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats (« LAWPRO ») est une compagnie d'assurance autorisée à offrir de l'assurance responsabilité civile professionnelle et de l'assurance de titres dans un grand nombre de provinces et de territoires au Canada.

En 2011, LAWPRO a fourni une assurance responsabilité civile à environ 23 000 membres du Barreau du Haut-Canada. Nous assurons aussi plus de 1 460 cabinets d'avocats (ce qui représente environ 3 700 avocats) en vertu de notre programme d'assurance complémentaire facultatif.

Grâce à son produit TitrePLUS<sup>MD</sup>, LAWPRO offre aussi une assurance de titres complète aux propriétaires et aux prêteurs partout au Canada. Le programme de gestion des risques practicePRO<sup>MD</sup> de LAWPRO aide les avocats à gérer le risque potentiel lié aux sinistres en responsabilité civile professionnelle.

## Notre vision

Être considéré comme l'assureur de choix dans tous les marchés dans lesquels nous sommes présents et dans toutes nos gammes de services.

## Notre mission

Fournir de façon novatrice des produits et des services d'assurance qui améliorent la viabilité et la position concurrentielle de la profession juridique.

## Nos valeurs

### Professionnalisme

**Nous respectons les normes professionnelles les plus strictes, tant individuellement qu'en équipe.**

Nous offrons des programmes et des services pratiques, utiles et pertinents reconnus pour leur qualité et leur rentabilité.

Chaque jour, nous exigeons le meilleur de nous-mêmes dans tout ce que nous faisons.

### Innovation

**Nous nous efforçons de créer un environnement propice au développement de la créativité, de l'innovation et du changement.**

Nous partageons nos idées, nos compétences et nos connaissances tout en encourageant un apprentissage continu.

Nous accordons une grande importance au travail d'équipe, à la coopération et aux divers atouts et opinions de chacun.

### Intégrité

**Nous faisons preuve de la plus grande intégrité dans toutes nos relations et nos décisions.**

Nous nous efforçons de toujours être cohérents, justes, éthiques et responsables.

### Service

**L'excellence en matière de service à la clientèle est notre priorité.**

Nous partageons nos connaissances, notre expérience et notre savoir-faire avec nos clients et nos collègues, afin de pouvoir, tous ensemble, identifier les problèmes, les éviter et les résoudre.

Nous prenons le temps d'écouter et de comprendre afin de pouvoir réagir efficacement et avec empathie à l'égard de nos clients et de nos collègues.

Nous traitons tout le monde avec courtoisie et nous témoignons un véritable respect à tous.

### Leadership

**Nous travaillons pour un monde meilleur et c'est pourquoi nous mettons notre énergie et notre savoir-faire au service de nombreuses collectivités.**

# TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration	4
Message de la présidente et directrice générale	6
Rapport de gestion	9
Déclaration de la direction sur la responsabilité en matière d'information financière	17
Rapport de l'auditeur indépendant	19
Rapport de l'actuaire désigné	20
États de la situation financière	21
Comptes de résultat	22
États du résultat global	23
États des variations des capitaux propres	23
Tableaux des flux de trésorerie	24
Notes annexes	25
Conseil d'administration	56
Direction	57
Comités du conseil d'administration	57
Gouvernance d'entreprise	58

---

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---



Trois réalités ont dominé les préoccupations de LAWPRO en 2011 : 1) un environnement comptable et réglementaire dans lequel la seule constante est le changement; 2) une économie volatile, en particulier en matière de placements; 3) une charge totale liée aux sinistres dépassant la barre de 100 M\$.

Dans mon message de 2010, j'avais mentionné que les changements de normes d'information financière à venir, ainsi que des critères d'évaluation et des contrôles de la solvabilité plus rigoureux deviendront la nouvelle norme pour les sociétés du secteur des services financiers. En 2011, nous avons eu un aperçu de ce que nous réserve cette nouvelle ère dans laquelle la règle d'or sera « toujours plus ».

La préparation de la présentation des résultats de la Compagnie en conformité avec les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour 2011 a représenté une énorme charge de travail. Tous les résultats de clôture de 2010 ont dû être réévalués en fonction des principes des IFRS. Le volume d'informations et d'explications fournies dans le présent rapport annuel a doublé en raison des informations à fournir additionnelles exigées en vertu des IFRS.

Résultat : ce rapport vous renverra non seulement aux chiffres en date du 31 décembre 2010 et du 31 décembre 2011, mais également à ceux en date 1<sup>er</sup> janvier 2010, car tous les chiffres de 2010, y compris les soldes d'ouverture, ont dû être réévalués.

La longueur des notes annexes aux états financiers a plus que doublé, passant de 13 pages à 28 pages, car celles-ci incluent à présent des tableaux de données supplémentaires. Bon nombre de ces tableaux pourraient dérouter les néophytes, car la quantité de détails qu'ils contiennent exige une connaissance approfondie des fondamentaux de la compagnie d'assurance et de ses activités à long terme, notamment du programme d'assurance responsabilité civile professionnelle de LAWPRO.

Une répercussion moins évidente est l'incidence qu'un changement de formulation dans ce nouveau référentiel pourrait avoir sur les chiffres d'une société.

Par exemple, avant la mise en œuvre des IFRS, la perte de valeur devait être justifiée par une indication objective, à savoir une baisse importante ou prolongée de la valeur d'un placement, et cette baisse devait être « durable » pour qu'une société soit tenue de réduire la valeur du placement par le biais du compte de résultat. Les nouvelles règles ont éliminé la notion de « durabilité », ce qui abaisse de façon importante les critères en matière de réduction de valeur.

En d'autres termes, même les baisses temporaires de la valeur d'un placement (qui sont relativement fréquentes ces derniers temps étant donné l'instabilité des marchés) peuvent occasionner une réduction de valeur. Et c'est exactement ce qui est arrivé à LAWPRO à la fin de 2011. Cette modification a entraîné une faible réduction de valeur au 31 décembre 2011 et, à l'avenir, d'autres réductions pourraient suivre en nombre plus élevé que celui qui aurait été enregistré dans le passé. Il faut noter que les réévaluations positives par suite d'une augmentation de la valeur ne sont pas autorisées pour les titres de capitaux propres.

Cependant, comme je l'ai mentionné auparavant, à l'heure actuelle, la seule constante est le changement, et les changements à venir pourraient être plus profonds. L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») continue à travailler sur les nouvelles normes applicables aux contrats d'assurance. Comme nous l'avons déjà signalé, les modifications proposées concernant le taux d'actualisation applicable aux évaluations des sinistres feraient en sorte qu'une provision plus élevée devrait être établie afin de faire face aux sinistres non réglés.

En outre, le calcul du test du capital minimal (le « TCM ») continue de faire l'objet de modifications, ce qui signifie que dans les prochaines années, les résultats de ce contrôle important de la solvabilité pourraient s'être dégradés. À la clôture, LAWPRO affichait un TCM élevé de 220 %, mais les modifications supplémentaires apportées au calcul du TCM, ou l'interaction entre les IFRS et le TCM, pourraient changer ce résultat au prochain exercice (ou dans les exercices à venir).

Ces résultats sont compromis par une importante réalité économique : la faiblesse à long terme. En effet, cette expression est utilisée par certains groupes d'investisseurs pour résumer les prévisions du marché relatives aux taux d'intérêt (et aux rendements des placements) selon lesquelles ceux-ci devraient demeurer relativement faibles à long terme. Pour LAWPRO, cela signifie qu'il ne faudra pas nécessairement compter sur le revenu de placement, même s'ils sont importants à plus de 21 M\$ en 2011, pour compenser l'augmentation des coûts des sinistres et des charges opérationnelles, ce qui risque de faire pression sur les primes d'assurance.

Le nombre et les coûts élevés des sinistres viennent encore compliquer la situation. Comme Kathleen Waters le présentera de manière plus détaillée dans son rapport de la présidente et directrice générale, il semble que nous soyons entrés dans une nouvelle ère où le nombre de sinistres annuels du programme d'assurance responsabilité civile professionnelle principal dépassera constamment les 2 200 cas et où les indemnités et les frais juridiques liés au programme d'assurance responsabilité civile professionnelle, à lui seul, varieront entre 80 M\$ et 90 M\$. Ces chiffres augmentent encore si l'on ajoute les frais d'examen internes et l'incidence des modifications du taux d'actualisation.

Compte tenu de ce contexte difficile, les résultats globaux de la Compagnie pour 2011 sont excellents. LAWPRO a non seulement réussi à maintenir les primes de 2012 au niveau de celles de 2011, mais elle a également affiché des résultats de clôture qui sont, dans l'ensemble, supérieurs aux résultats prévus au budget :

- Les frais administratifs généraux, qui se sont établis à 17,4 M\$, étaient inférieurs de 1,6 M\$ aux frais prévus et ils ne représentaient qu'environ 19 % des coûts globaux comparativement à 30 %, qui est la moyenne du secteur.
- Le revenu de placement, qui s'est élevé à 21,9 M\$, a dépassé de plus de 3 M\$ le montant prévu au budget.
- Le bénéfice net de 8,6 M\$ a dépassé le montant prévu au budget, soit 5,5 M\$.
- Les capitaux propres, en hausse, ont atteint 168 M\$.

Cependant, le conseil sait pertinemment que nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers.

En raison des problèmes liés à la réglementation, à la solvabilité et à la présentation de l'information exposés dans ce message, nous devons être très attentifs à la solvabilité de la Compagnie, en suivant les projets publiés par les organismes de réglementation et en évaluant constamment leur incidence potentielle sur LAWPRO.

Nous vivons à une époque où le prix de tous les services financiers pourrait augmenter, car les organismes de réglementation forcent les institutions financières à accroître leurs réserves de capitaux en imposant des contrôles de plus en plus stricts, même si les institutions financières du Canada sont reconnues partout dans le monde pour leur fiabilité et leur prudence.

Je sais que les autres membres du conseil et ceux de l'équipe de direction de LAWPRO partagent la même volonté de diriger la Compagnie avec sagesse et d'être les garants de l'investissement du Barreau dans LAWPRO. Je les remercie pour l'ardeur qu'ils ont mise à relever les défis de 2011 et je suis impatient de travailler avec eux pour continuer à atteindre l'objectif de la Compagnie d'être un assureur de choix.

Le président,



Ian D. Croft

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE



Comme le souligne le président Ian Croft dans son message, 2011 a été une année particulièrement exigeante pour LAWPRO.

Les nouvelles normes de comptabilité et de présentation de l'information financière en constante évolution, la volatilité des marchés des placements, les remises en

question permanentes de la légitimité de notre programme d'assurance de titres de la part de nos concurrents, le besoin d'effectuer des contrôles de la solvabilité plus complexes et plus rigoureux et de se préparer aux exigences des nouvelles lois régissant l'accès aux liquidités et, bien entendu, l'augmentation du nombre et du coût des sinistres ne sont que quelques-uns des problèmes qui ont fait de 2011 une année très occupée, et parfois difficile.

Compte tenu de cette situation, nous sommes particulièrement fiers de nos résultats.

D'un point de vue financier, nous sommes rentables et nous continuons à dépasser les critères de solvabilité (même si des défis se profilent également à l'horizon dans ce domaine). Une meilleure sensibilisation des assureurs et des avocats nous a permis de diminuer les coûts des sinistres du programme TitrePLUS et notre ratio de sinistres payés demeure légèrement supérieur à 40 %. Notre programme d'assurance complémentaire continue d'attirer 20 % du marché cible (les avocats travaillant dans des cabinets de 50 avocats ou moins) et, en 2011, un nombre record de 1 466 cabinets représentant 3 711 avocats étaient couverts par cette protection. En outre, notre taux de rétention dans le cadre de ce programme est élevé et 97 % des cabinets ont choisi de renouveler leur assurance complémentaire avec LAWPRO en 2012.

Nous avons élargi notre rayon d'intervention et nos activités de gestion du risque, et travaillons avec un nombre accru de nouveaux groupes d'avocats afin de mieux comprendre nos besoins respectifs. Nous avons fait notre entrée dans le monde du Web 2.0 et nous utilisons Twitter, LinkedIn et les bulletins électroniques pour diffuser nos messages plus rapidement et plus efficacement aux avocats ainsi que dans les médias qu'ils utilisent de plus en plus fréquemment.

## Que se passe-t-il en matière de sinistres?

Toutefois, LE fait saillant de 2011 est la tendance qu'on empruntée les sinistres dans le cadre du programme d'assurance principal du Barreau.

Dans ce domaine, tous les indicateurs pointent vers la même direction : le haut.

- Le nombre des sinistres déclarés, 2 468, est le plus élevé depuis 2000 et dépasse de 11 % celui de 2010.
- De même, la fréquence des sinistres (nombre de sinistres par millier d'avocats, un meilleur baromètre des tendances) est en augmentation à 107 par rapport à 99 l'année dernière.
- Le coût total moyen d'un sinistre a augmenté de 40 % pour se situer légèrement en dessous de 42 000 \$ en 2009 contre 30 000 \$ en 2001.
- Nous observons une augmentation du nombre de sinistres importants dont le règlement coûte au moins 100 000 \$. À titre d'exemple, en 2009, le nombre de ces sinistres s'est élevé à 275 contre 132 en 2000.

Compte tenu de ces chiffres, il n'est pas surprenant que nous prévoyions des coûts des sinistres dans les 90 M\$ en 2011 pour le programme d'assurance responsabilité civile professionnelle, soit une forte hausse par rapport aux coûts qui se maintenaient entre 50 M\$ et 60 M\$ pour les exercices précédents. Des coûts de 90 M\$ ou plus, est-ce notre nouvelle réalité? Seul l'avenir nous le dira.

Le fait que cette forte augmentation des coûts des sinistres se produise dans un environnement de faibles taux d'intérêt ne fait qu'aggraver le problème. Dans le passé, nous pouvions nous appuyer sur la composante revenu d'intérêt du revenu de placement afin d'honorer les paiements des sinistres, de répondre aux besoins opérationnels et d'établir d'avance une provision plus élevée pour chaque année de sinistres au moment de leur comptabilisation. Aujourd'hui, la baisse des rendements observée au renouvellement des placements à long terme signifie que pour avoir une influence significative sur les fonds nécessaires au programme d'assurance principal, nous devons stabiliser les coûts des sinistres (voire réduire les coûts des sinistres : rêvons-nous en couleurs?) ou augmenter les primes.

Notre capacité à stabiliser les primes d'assurance pendant deux années consécutives (3 350 \$ pour 2011 et 2012) reflète notre engagement à gérer les coûts et à être aussi efficaces que possible.

Nous nous sommes attaqués de plusieurs façons à l'autre problème, soit les coûts des sinistres : gestion proactive des risques (par l'intermédiaire de notre programme practicePRO); gestion très active des sinistres, comme il est décrit de façon plus détaillée dans notre partie sur les sinistres au titre de l'assurance responsabilité civile professionnelle, et définition claire des éléments couverts et non couverts en vertu de la politique du Barreau, même si plusieurs personnes ont demandé d'élargir la portée de la couverture dans certains domaines très spécifiques pour répondre à leur situation particulière. Évidemment, ces derniers cas ont le potentiel d'augmenter bien davantage le risque et les coûts liés aux sinistres et sont examinés avec la plus grande prudence.

Cependant, étant donné que les coûts totaux des sinistres pour 2011 (programme d'assurance responsabilité civile professionnelle principal, programme d'assurance complémentaire et programme d'assurance de titres) pourraient dépasser la barre des 100 M\$ lorsque tous les sinistres auront été payés, nous avons décidé de consacrer, en 2012, des ressources importantes à l'acquisition d'une compréhension détaillée des facteurs de croissance des coûts des sinistres. Nous savons déjà qu'il n'y aura probablement pas d'explication ou de solution « miracle » unique.

Il est vrai que l'application de la TVH au milieu de 2010 a augmenté de 8 % nos frais juridiques (qui correspondent à environ 50 % de nos coûts des sinistres). La hausse de la valeur des maisons, en particulier dans les principales zones urbaines, signifie que les montants des dommages liés à l'immobilier continueront à augmenter alors que la moyenne des cinq derniers exercices des sinistres immobiliers représente environ 34 % des coûts des sinistres.

Mais pourquoi le nombre de sinistres est-il en augmentation constante? Comment une poignée d'avocats peut-elle causer tant de problèmes en termes de sinistres coûteux? Pourquoi, malgré le flux continu d'information diffusée dans tous nos canaux de communication au sujet des fraudes, certains avocats se font-ils encore prendre dans des fraudes évidentes?

Même si je ne m'appuie que sur certains cas de notre portefeuille de sinistres, voici quelques explications :

- les avocats laissent des non-juristes traiter leurs dossiers sans supervision;
- en dépit des règles et des obligations contractuelles du Barreau, les avocats abandonnent le contrôle de leurs renseignements d'accès à Teraview<sup>MD</sup> (titre immobilier électronique);
- les avocats acceptent de traiter avec un intermédiaire (qu'il s'agisse du courtier immobilier, du courtier commercial ou du planificateur financier) ou un membre de la famille comme porte-parole du client, ce qui entraîne des problèmes de communication avec le véritable client (parfois ils le font plusieurs fois, soit pour le même client final, soit pour plusieurs clients différents proposés par le même intermédiaire);
- les avocats concluent de nombreuses transactions immobilières sans prendre en compte les avertissements qui nécessitent l'attention du prêteur, comme une forte augmentation de la valeur de la propriété en très peu de temps ou des crédits inexplicables.

Dans au moins deux des scénarios présentés, la communication est au cœur du problème. Dans un monde où nous disposons de tant d'outils pour nous aider à travailler et à communiquer,

pourquoi la communication continue-t-elle à poser tant de difficultés?

Notre mission en 2012 est de continuer à analyser ces problèmes. Nous travaillerons sur différents fronts pour mieux comprendre ce qui se passe dans les cabinets, pourquoi le nombre de sinistres a augmenté et comment LAWPRO peut répondre à vos besoins d'informations et à vos attentes.

## Être une entreprise socialement responsable

Notre engagement à être plus visibles et plus impliqués dans vos réseaux privilégiés est décrit dans notre nouvel énoncé sur la responsabilité sociale de LAWPRO, disponible sur notre site Web à [www.lawpro.ca/csr](http://www.lawpro.ca/csr).

Les paragraphes qui suivent résument les quatre principes qui définissent la conduite de LAWPRO en tant qu'entreprise socialement responsable et la manière dont nous vivons ces principes.

### 1. *Offrir un lieu de travail sain et gratifiant au moyen :*

- *de politiques et de pratiques qui respectent la diversité, encouragent l'intégration et le travail en équipe;*
- *d'occasions d'évoluer professionnellement grâce à des formations et au travail sur le terrain;*
- *de la promotion de la santé, de la sécurité et du bien-être.*

LAWPRO dispose de politiques qui répondent à une grande variété de besoins en matière de ressources humaines, maintient des comités qui travaillent activement dans les domaines de la santé, de la sécurité et du mieux-être, finance le développement professionnel et académique des employés et offre un programme de reconnaissance du travail des employés à multiples facettes.

### 2. *Respecter l'environnement au moyen :*

- *d'initiatives qui répondent au double mandat d'être les garants de l'environnement et des ressources financières des avocats.*

En plus de soutenir un comité écologique (le « Green Committee ») dirigé par des employés, nous disposons d'un programme actif visant à réduire les déchets papier et à élaborer des solutions technologiques qui réduiront l'utilisation du papier.

### 3. *Encourager la profession juridique :*

- *en soutenant et en parrainant des causes liées au domaine juridique contribuant à l'avancement de la profession et à l'amélioration de la réputation des avocats et en encourageant le recours à la justice, y compris pour les causes soutenues par le Barreau;*

- *en encourageant l'enrichissement du Barreau grâce aux programmes de formation juridique permanente et en resserrant les liens avec la profession juridique;*
- *en encourageant le mieux-être des avocats.*

Outre le fait de travailler activement à augmenter sa visibilité en encourageant ses professionnels à s'impliquer activement auprès de nombreuses organisations juridiques et parajuridiques, LAWPRO aide à organiser des conférences et des séminaires de formation juridique continue et fournit des conférenciers pour ces événements et pour les cabinets individuels dans une grande variété de domaines de la gestion du risque et de la pratique. Nous encourageons la formation professionnelle continue par l'intermédiaire de notre programme de crédit lié à la formation continue en vertu duquel les avocats qui suivent les programmes approuvés par LAWPRO reçoivent un crédit allant jusqu'à 100 \$ sur leur prime d'assurance. Nos campagnes de sensibilisation du public qui, par divers moyens, éduquent les consommateurs sur le travail et la valeur de leur avocat dans des transactions immobilières ou autres, sont un autre exemple de notre soutien à la communauté juridique.

**4. Soutenir l'ensemble de la collectivité canadienne au moyen :**

- *d'un soutien aux organisations caritatives sélectionnées par les employés;*
- *d'un soutien au secteur des assurances;*
- *du maintien du dialogue avec les organismes gouvernementaux et réglementaires dans l'intérêt du Barreau et des consommateurs;*
- *de la promotion de l'intégration en élargissant notre documentation dans les deux langues officielles et dans d'autres langues, au besoin.*

Non seulement LAWPRO égale les sommes récoltées lors de collectes de fonds effectuées par les employés pour cinq organisations de leur choix chaque année, mais elle encourage également le bénévolat en permettant à ses employés de prendre une journée de congé pour travailler dans l'organisation caritative agréée de leur choix. Nous sommes des membres actifs de nombreuses organisations nord-américaines qui représentent les secteurs de l'assurance responsabilité civile professionnelle, de l'assurance de titres, de l'assurance générale et des services financiers, dans le but non seulement de partager notre savoir-faire et d'apprendre, mais également de s'assurer que nos opinions sont bien représentées.

Parallèlement, un programme proactif de relations avec le gouvernement permet de nous assurer que la voix des avocats et les intérêts de leurs clients sont entendus dans les milieux législatifs et réglementaires, sur des sujets auxquels LAWPRO pense pouvoir contribuer. Afin de répondre aux besoins de notre public multilingue tout en respectant notre engagement de gérer les coûts, nous proposons toute la documentation sur les programmes d'assurance obligatoires en anglais et en français ainsi que de la documentation dans d'autres langues, au besoin.

Au début de l'année, nous avons invité les lecteurs du magazine LAWPRO à donner des idées sur la manière dont nous pourrions faire entendre le message de LAWPRO dans la cacophonie des messages qu'ils reçoivent quotidiennement. Nous continuons à les encourager à donner leurs commentaires sur le sujet et nous sommes impatients de connaître vos idées tout en cherchant de nouveaux et de meilleurs moyens pour répondre aux besoins des membres du Barreau et de nos clients en assurance de titres.

La présidente et directrice générale,



Kathleen A. Waters

Le rapport de gestion qui suit présente un aperçu des activités, des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Compagnie d'assurance de la responsabilité civile des avocats (« LAWPRO » ou la « Compagnie ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces commentaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers audités correspondants et les notes annexes.

## Transition aux IFRS

Les états financiers de ce rapport sont les premiers états financiers annuels de la Compagnie préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). La Compagnie a commencé à appliquer les nouvelles normes avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le passage des PCGR du Canada aux IFRS n'a pas donné lieu à des ajustements des montants des capitaux propres, du résultat global et des flux de trésorerie présentés antérieurement. Pour obtenir plus de renseignements sur les méthodes comptables établies par la Compagnie en vertu du nouveau référentiel comptable, se reporter à la note 2 des états financiers et pour plus de détails concernant la transition elle-même, se reporter à la note 3.

## Faits saillants financiers

### Compte de résultat et état du résultat global

En 2011, la Compagnie a enregistré un bénéfice net de 8,7 M\$, soit une baisse de 6,5 M\$ par rapport à 2010, et un résultat global de 8,6 M\$, comparativement à un résultat global de 18,2 M\$ pour l'exercice précédent.

### Primes acquises, montant net

Les primes acquises, déduction faite de la réassurance cédée, ont augmenté de 9,3 M\$ pour s'établir à 109,7 M\$ en 2011. Les primes du programme d'assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire de l'Ontario ont augmenté de 9,2 M\$ par rapport aux résultats de 2010, principalement en raison de l'augmentation du taux de prime en 2011. Les primes d'assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire ont dépassé de 0,6 M\$ les niveaux prévus au budget en raison du nombre légèrement plus élevé qu'il était prévu d'avocats assurés qui ont acquis une protection en 2011. Les primes du programme d'assurance complémentaire facultatif sont restées identiques au cours de l'exercice, alors que les primes d'assurance de titres ont baissé de 0,5 M\$.

### Sinistres et frais de règlement, montant net

En 2011, les charges engagées pour les sinistres et les frais de règlement, déduction faite des recouvrements au titre de la réassurance, ont augmenté de 21,1 M\$ par rapport à 2010. Les résultats de 2011 ont bénéficié d'une réduction de 10,3 M\$ des réserves des exercices antérieurs; cette dernière a toutefois été presque entièrement annulée par une charge de 10,2 M\$ découlant de la baisse importante du taux d'actualisation au cours de l'exercice. Les résultats de l'exercice précédent étaient largement inférieurs, car la Compagnie a profité de l'évolution favorable d'environ 23,8 M\$ des sinistres de l'exercice précédent essentiellement en raison de la réévaluation des modèles actuariels utilisés pour évaluer les pertes en cours définitives qui ont permis à la Compagnie de libérer un montant important des provisions des exercices antérieurs.

### Réassurance

Comme au cours des exercices précédents, la Compagnie a souscrit une protection de réassurance en excédent de sinistres en 2011, laquelle limite son exposition à une ou à plusieurs fortes concentrations de sinistres multiples découlant d'une même cause immédiate. En 2011, la Compagnie a maintenu un taux de rétention de 10 % pour le programme d'assurance complémentaire facultatif, alors qu'au cours des exercices précédents, le programme avait fait l'objet d'une réassurance complète. Ce niveau élevé de réassurance atténué fortement l'exposition de la Compagnie aux sinistres en vertu de ce programme.

### Frais généraux

Les frais généraux de LAWPRO ont augmenté de 1,2 M\$ en 2011 par rapport à 2010, mais étaient inférieurs de 1,5 M\$ au montant prévu au budget, en raison des mesures continues de réduction des coûts prises par la Compagnie.

### Commissions de réassurance gagnées

La Compagnie a gagné des commissions de réassurance d'un montant de 1,4 M\$ sur les primes cédées dans le cadre de son programme d'assurance complémentaire facultatif de 2011, ce qui représente une baisse de 0,1 M\$ par rapport à 2010, qui découle principalement de la rétention de la Compagnie liée à son programme à compter de 2011. De plus, la Compagnie a gagné des commissions légèrement supérieures à 1,0 M\$ liées à l'évolution favorable des sinistres relativement aux ententes de

---

# RAPPORT DE GESTION

---

réassurance en quote-part qu'elle avait conclues avant le 1<sup>er</sup> janvier 2003, en hausse par rapport au montant de 0,2 M\$ enregistré en 2010. Les estimations des sinistres devenant plus certaines avec le temps, la possibilité d'une évolution favorable s'amointrit en ce qui concerne les sinistres relatifs aux exercices les plus anciens, d'où une tendance à la réduction des commissions sur le bénéfice.

## Revenu de placement

Le revenu de placement a augmenté de 2,6 M\$ pour s'établir à 21,9 M\$ en 2011. Le revenu de placement tiré des intérêts reçus a diminué de 0,2 M\$ pour s'établir à 15,7 M\$, malgré la croissance du portefeuille, car les rendements du marché ont continué à chuter pendant l'exercice, ce qui a exercé une pression à la baisse sur le rendement des placements, en particulier sur les titres susceptibles d'être réinvestis. La baisse des rendements a eu un effet positif sur la juste valeur des titres à revenu fixe détenus, ce qui s'est traduit par une augmentation de 6,0 M\$ des profits latents nets sur le portefeuille de la Compagnie utilisé pour compenser ses sinistres, comparativement à une augmentation de 1,4 M\$ en 2010. Les résultats de 2011 incluaient également des gains en capital nets de 1,6 M\$ réalisés à la cession d'actifs, comparativement à 1,4 M\$ en 2010. En outre, en 2011, la Compagnie a enregistré des pertes latentes de 2,7 M\$ à titre de perte de valeur en raison de la baisse importante ou durable de la valeur de certains de ses titres de capitaux propres, conformément aux exigences des IFRS.

## Autres éléments du résultat global

Au cours de 2011, LAWPRO a enregistré d'autres éléments de la perte globale de 0,1 M\$ en raison de la récente volatilité sur les marchés boursiers mondiaux, comparativement aux autres éléments du bénéfice de 3,0 M\$ comptabilisés en 2010 par suite d'une augmentation des profits nets latents sur le portefeuille excédentaire grâce à la hausse continue générale des marchés boursiers depuis 2009.

## État de la situation financière

Dans l'ensemble, la situation financière de la Compagnie était positive à la fin de l'exercice 2011; les capitaux propres ont augmenté de 8,6 M\$ d'un exercice à l'autre, alors que le bénéfice net enregistré pendant l'exercice n'a été que légèrement contrebalancé par les autres éléments de la perte globale enregistrés au cours de la même période.

## Placements

Au 31 décembre 2011, la valeur de marché du portefeuille de placements de la Compagnie était supérieure de 22,2 M\$ à son coût, alors qu'en 2010 elle était supérieure de 19,1 M\$ au coût. L'actif détenu sous forme de placements, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie et le revenu de placement exigible et couru, a augmenté de 26,4 M\$ pour s'établir à 520,8 M\$ au 31 décembre 2011. L'augmentation provient principalement de la trésorerie générée par les activités d'exploitation et le revenu de placement du portefeuille.

Le portefeuille de placements est investi dans des actifs diversifiés de haute qualité, conformément à la politique de placement approuvée par le conseil d'administration de la Compagnie. Une partie du portefeuille de placements, qui se compose essentiellement de titres à revenu fixe, est placée d'une manière qui devrait correspondre, pour l'essentiel en fonction de l'échéance, au paiement du passif relatif aux sinistres des exercices à venir. La portion du portefeuille de placements de la Compagnie qui est considérée comme un excédent par rapport aux exigences relatives au règlement des sinistres est gérée séparément et comprend des titres à revenu fixe et des placements en actions de sociétés ouvertes dont les valeurs sont davantage soumises aux fluctuations du marché.

## Provision pour sinistres non payés et frais de règlement et part de celle-ci revenant aux réassureurs

La provision pour sinistres non payés représente le montant dont la Compagnie a besoin pour s'acquitter de la totalité de ses obligations envers les demandeurs avant les recouvrements au titre de la réassurance. Cette provision a augmenté de 27,1 M\$. La somme à recevoir des réassureurs a augmenté de 2,7 M\$ et, par conséquent, l'augmentation nette de la provision s'élève à 24,4 M\$. Cette augmentation est attribuable au fait que les charges liées aux sinistres se rapportant au risque additionnel associé au programme de 2011 combinées à la charge d'actualisation comptabilisée au cours de l'exercice ont plus que compensé les réductions de la provision pour les sinistres, qui découlent du règlement des sinistres de 2011 et de l'évolution favorable du montant net des réserves des exercices antérieurs au cours de l'exercice.

# Rapport sur les activités de LAWPRO

La compagnie d'assurance LAWPRO offre trois gammes de produits : un programme d'assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire, que le Barreau du Haut-Canada (le « Barreau ») rend obligatoire pour tous les avocats de pratique privée en Ontario); un programme d'assurance complémentaire facultatif qui permet aux cabinets de l'Ontario de hausser leur garantie d'assurance jusqu'à 9 M\$ par sinistre et 9 M\$ au total, soit au-delà des limites de 1 M\$ par sinistre et de 2 M\$ au total, au titre du programme d'assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire, et le programme d'assurance de titres facultatif TitrePLUS que les juristes du domaine du droit immobilier de tout le Canada peuvent offrir à leurs clients.

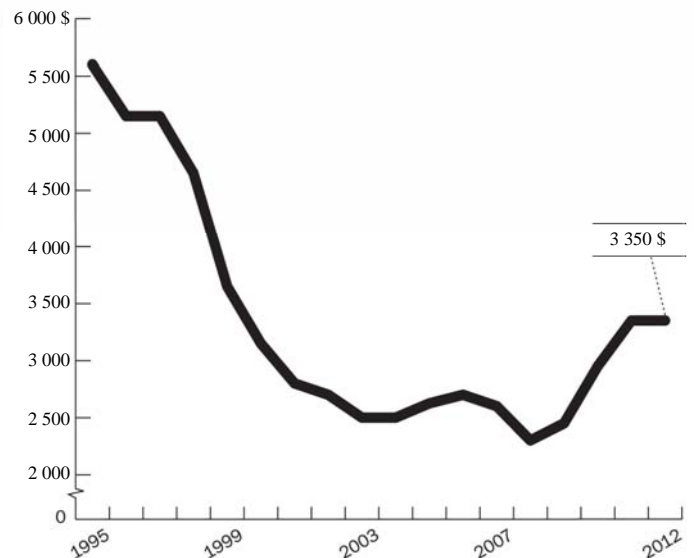
## Programme d'assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire

Au cours des deux derniers exercices, le nombre d'avocats assurés en vertu du programme LAWPRO a augmenté d'environ deux pour cent. En 2011, nous avons fourni une assurance responsabilité civile professionnelle à un peu plus de 23 000 avocats, soit une hausse par rapport à 22 500 avocats en 2010.

La prime de base de l'assurance responsabilité civile professionnelle a varié depuis que la Compagnie a pris en charge les activités d'assurance du Barreau en 1995 (se reporter au graphique 1), en fonction des perspectives relatives à des facteurs clés comme le coût des sinistres et le revenu de placement. Afin de compenser la tendance à la hausse des sinistres, la prime de base a été augmentée de 400 \$ et s'établissait à 3 350 \$ par avocat en 2011. Pour 2012, la prime de base a été maintenue à 3 350 \$ par avocat, un niveau qui correspond à la stratégie de stabilité à long terme et de durabilité du programme.

Une des caractéristiques fondamentales du programme d'assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire de LAWPRO est sa flexibilité. Les avocats disposent d'un certain nombre d'options et peuvent adapter leur couverture d'assurance à leurs besoins spécifiques, ce qui leur permet souvent de réduire la prime réelle à payer qui devient alors inférieure à la prime de base. Comme il est indiqué dans le graphique de droite, le nombre d'avocats se prévalant de ces options continue d'augmenter.

**Graphique 1 – Prime de base par avocat**



Option de couverture	Caractéristique	N <sup>bre</sup> d'avocats participants (au 31 janv. 2011)	N <sup>bre</sup> d'avocats participants (au 31 janv. 2012)
Rabais pour les nouveaux membres	Rabais de 10 % à 40 % sur la prime de base pour les avocats exerçant depuis 1 an à 4 ans.	3 772	3 975
Exercice à temps partiel	Rabais de 40 % sur la prime de base pour les avocats admissibles (rabais de 50 % pour 2012).	1 466	1 463
Option de restriction d'exercice	Rabais de 40 % sur la prime de base pour les avocats pratiquant en droit de l'immigration/droit criminel (rabais de 50 % pour 2012).	1 343	1 383
Protection accrue de la garantie des tiers	Hausse de la limite de la garantie des tiers jusqu'à 1 M\$ par sinistre/au total.	3 268 (selon une prime de 249 \$ par avocat)	3 309 (selon une prime de 249 \$ par avocat)
Protection accrue pour les actes antérieurs	Hausse des limites pour les actes antérieurs de 250 000 \$ par sinistre/au total jusqu'à 1 M\$ par sinistre/2 M\$ au total.	867	891
Couverture en matière de pratique en droit immobilier	Obligatoire pour tous les avocats pratiquant le droit immobilier en Ontario. Garantie limitée à 250 000 \$ par sinistre/1 M\$ au total.	7 171	7 255

# RAPPORT DE GESTION

L'initiative de LAWPRO en matière de durabilité, combinée à son programme visant à encourager les avocats à utiliser son site Web complet pour accéder à des informations et soumettre les documents liés aux assurances, continue également à enregistrer de solides résultats. Un chiffre record de 97 % des avocats (21 600) ont soumis leurs demandes d'assurance en ligne pour le programme d'assurance de 2011; 81 % d'entre eux l'ont fait à temps pour bénéficier du rabais pour soumission en ligne de 25 \$ par avocat. Pour le programme de 2012, ces chiffres ont encore augmenté, 98 % des avocats ayant choisi de soumettre leurs demandes en ligne.

## Réclamations au titre de l'assurance responsabilité civile professionnelle

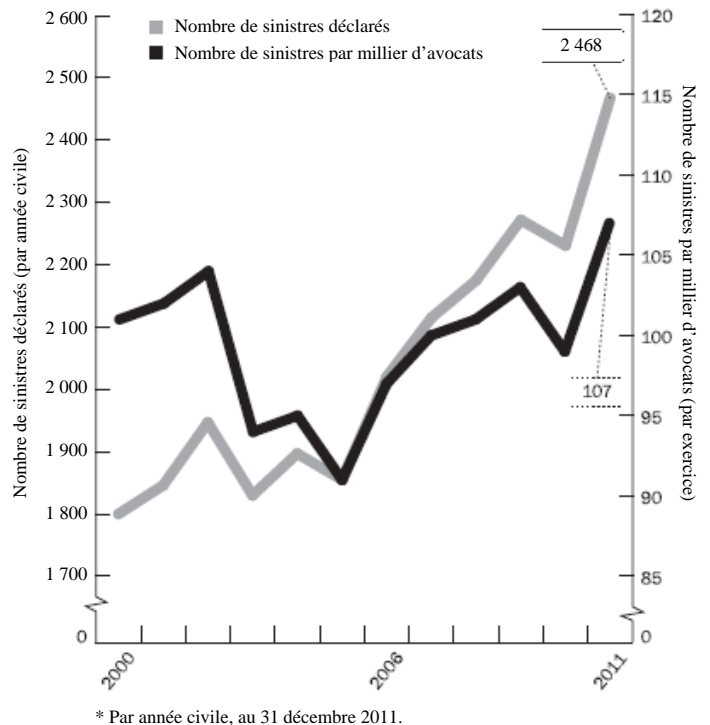
### Les chiffres

Les chiffres liés aux sinistres de 2011 reflètent une tendance continue relativement troublante : les coûts des sinistres sont élevés et ils augmentent. Le nombre de sinistres déclarés à LAWPRO a considérablement augmenté pour passer à 2 468 (se reporter au graphique 2). Malgré les efforts collectifs fructueux du service des sinistres de la Compagnie, qui ont permis de clore un plus grand nombre de dossiers qu'à l'exercice précédent, le nombre de dossiers en suspens gérés par ce service continue à s'élever à plus de 3 200, soit le nombre le plus élevé enregistré au cours de la dernière décennie (se reporter au graphique 3).

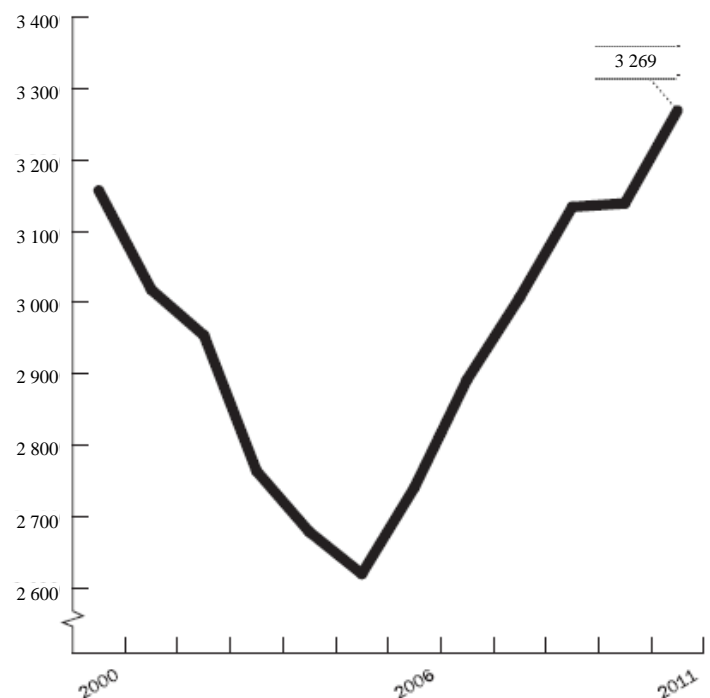
Une mesure très importante consiste à comparer le coût moyen des sinistres pour chaque année de la police, à une date précise. Comme le montre le graphique 4 à la page 13, entre 2005 et 2009, la gravité moyenne (c'est-à-dire, le coût moyen par sinistre) se rapprochait de 38 000 \$ comparativement à une gravité moyenne d'environ 30 000 \$ au début de la décennie. Ces chiffres ont été modifiés par le nombre croissant de réclamations importantes reçues par la Compagnie et qui continue de dépasser les 200 par an (se reporter au graphique 5). En raison de ces pressions, les charges liées aux sinistres des programmes de 2007 à 2010 devraient s'élever entre 80 M\$ et 90 M\$; celles du programme de 2011 devraient, quant à elles, se situer dans le haut de cette fourchette.

Même si, à l'heure actuelle, les coûts estimatifs liés aux sinistres pour 2011 sont encore relativement nouveaux, certaines tendances se dessinent. Comme par le passé, les sinistres dans le domaine immobilier et les sinistres litigieux continuent de représenter la majeure partie des coûts liés aux sinistres; les sinistres dans le domaine immobilier représentent approximativement 34 % des coûts des sinistres des cinq derniers exercices. L'augmentation du coût des sinistres dans le domaine immobilier reflète la complexité accrue des pratiques et les valeurs sous-jacentes élevées liées aux fautes présumées dans ces domaines (se reporter au graphique 6).

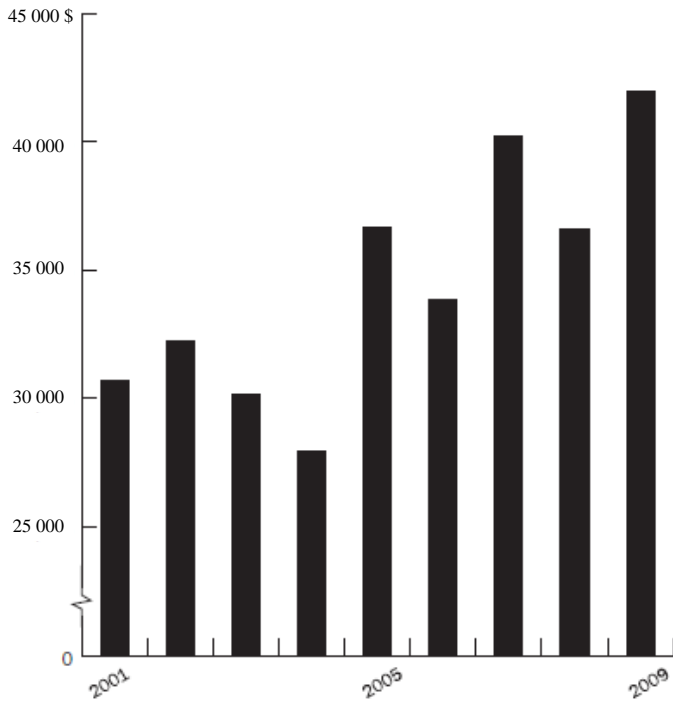
Graphique 2 – Nombre de sinistres déclarés et fréquence\*



Graphique 3 – Nombre de dossiers de sinistres ouverts

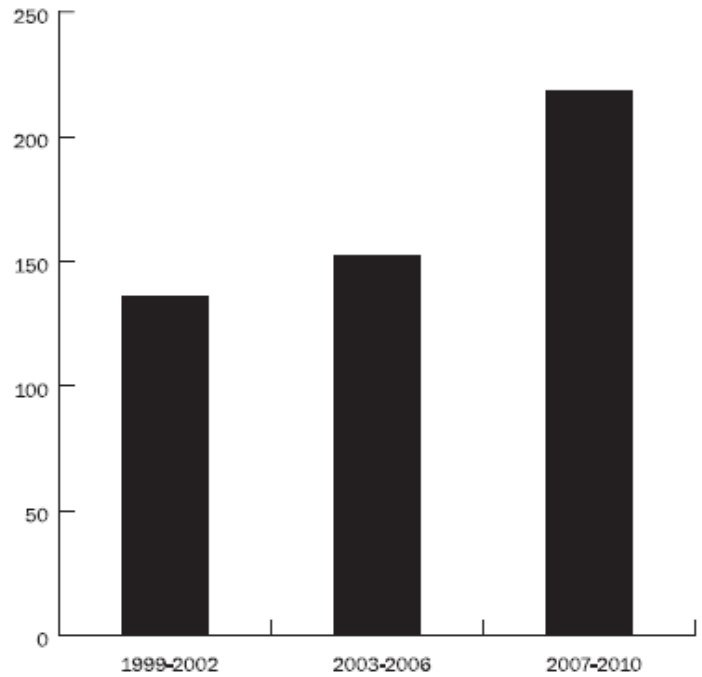


**Graphique 4 – Coût moyen par sinistre 38 mois après le début de l'exercice au cours duquel le sinistre a été déclaré\***



\* Au 29 février 2012

**Graphique 5 – Nombre de sinistres déclarés dont la valeur est supérieure à 100 000 \$\***



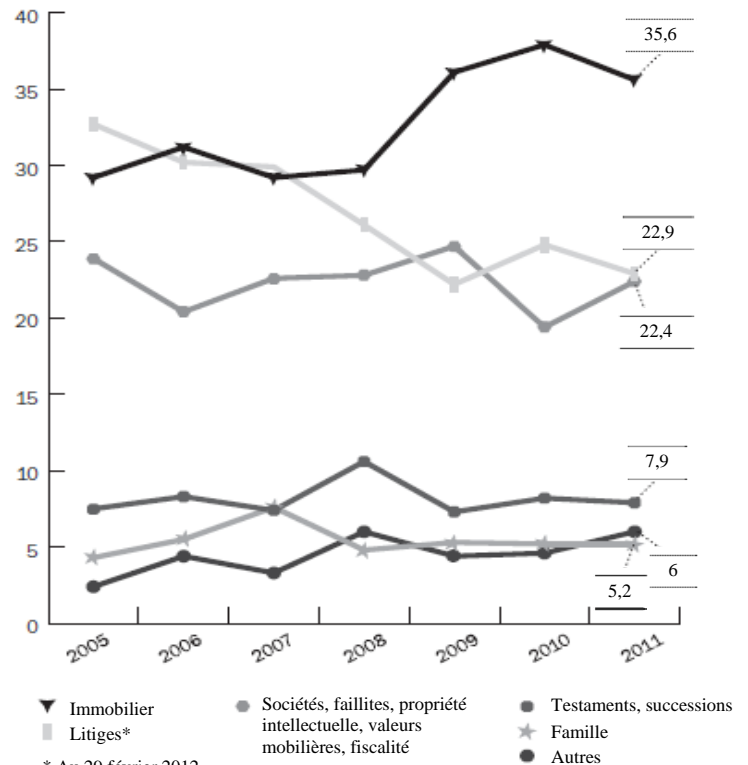
\* Au 29 février 2012

## Gestion des coûts

L'approche de gestion ciblée de LAWPRO, laquelle consiste à régler les sinistres rapidement lorsque l'avocat est tenu responsable, à le défendre vigoureusement en cas de réclamation non fondée et à éviter les règlements économiques, produit de très bons résultats.

En 2011, LAWPRO a gagné 15 des 19 affaires portées devant les tribunaux et pour lesquelles une décision a été rendue. Elle a eu gain de cause pour 8 des 10 décisions portées en appel par des demandeurs ainsi que dans 22 des 30 demandes de jugement sommaire présentées.

**Graphique 6 – Répartition des sinistres par domaine de pratique\* (% des coûts de sinistres bruts)**



\* Au 29 février 2012

# RAPPORT DE GESTION

Les commentaires que la Compagnie reçoit des avocats constituent également un outil important et une mesure de son succès. Un sondage effectué auprès des avocats assurés ayant fait l'objet de réclamations déjà classées révèle que nous avons su répondre à leurs besoins et à leurs attentes. Pour en savoir plus, se reporter à l'encadré ci-après.

## RÉSULTATS DU SONDAGE DE LAWPRO

Les résultats du sondage annuel mené auprès des titulaires d'une assurance responsabilité civile professionnelle de LAWPRO ayant fait l'objet de réclamations déjà classées sont les suivants :

- 98 % des répondants ont affirmé qu'ils étaient satisfaits de la façon dont LAWPRO a géré la réclamation;
- 89 % des répondants ont affirmé qu'ils étaient satisfaits de l'avocat choisi;
- 88 % des répondants ont affirmé qu'ils auraient de nouveau recours au cabinet d'avocats de la défense;
- 88 % des répondants ont affirmé que LAWPRO avait obtenu de bons résultats par rapport aux sommes déboursées pour la défense.

### Aider les avocats à éviter les sinistres

Aider les avocats à éviter les sinistres est une des priorités de LAWPRO. Le programme de gestion des risques practicePRO offert par la Compagnie propose aux avocats en exercice des outils et des ressources afin de les aider à cerner les risques liés à leur pratique et à prendre les mesures nécessaires pour réduire au minimum les sinistres.

Le magazine *LAWPRO*, qui est distribué trois fois par an à tous les avocats assurés en exercice, est un outil précieux pour communiquer des informations sur la gestion des risques. De nombreux documents Web, des bulletins d'information électroniques et des alertes par courriel relatives aux fraudes actives, à l'évolution de certains risques, ainsi qu'à de l'information sur les programmes d'assurance viennent s'ajouter au magazine imprimé.

En 2011, la fréquentation du site Web de practicePRO a augmenté de 26,6 %. Les visiteurs, dont le nombre est passé de 229 000 pour l'exercice précédent à 290 000, ont téléchargé plus de 329 000 articles et documents de LAWPRO, contre 287 000 en 2010.

Dans son blogue « AvoidAClaim » de practicePRO, LAWPRO offre aux avocats des conseils sur les enjeux liés à leur pratique au fur et à mesure que ces derniers évoluent, y compris des avertissements en temps réel sur des fraudes existantes ciblant les avocats. Ce blogue reçoit en moyenne 403 visites par jour. Grâce à une présence active sur Twitter, LinkedIn et Facebook, la Compagnie et practicePRO informent les avocats des mises à jour du contenu de notre site Web, de notre blogue ou de notre magazine. À la fin de 2011, le nombre des abonnés suivant les fils de nouvelles de LAWPRO et de practicePRO sur Twitter a dépassé 1 000.

LAWPRO agit également en coulisse de façon à s'assurer que l'information sur la gestion des risques est bien comprise. Grâce à son programme de crédit lié à la formation continue en vertu duquel les avocats qui suivent les programmes de formation professionnelle continue approuvés par LAWPRO reçoivent un crédit de 50 \$ par cours sur leur prime d'assurance (jusqu'à concurrence d'un maximum de 100 \$), la Compagnie s'assure que les fournisseurs de formation continue incluent dans leur programme un volet important consacré à la gestion des risques. En 2011, la Compagnie a approuvé 208 programmes qui ont été suivis par plus de 30 000 avocats. Bon nombre de ces programmes présentent un contenu d'information sur LAWPRO et practicePRO.

La participation active au travail du Barreau et d'associations liées au domaine juridique constitue pour la Compagnie un autre moyen de transmettre de l'information sur la gestion des risques.

En 2011, par exemple, la Compagnie a travaillé en collaboration avec le Barreau pour finaliser un modèle de politique de conservation des dossiers à l'intention de cabinets d'avocats d'envergure, a aidé à élaborer des directives de conservation des dossiers spécifiques au domaine juridique pour les avocats en droit immobilier et en droit de succession et de patrimoine et a aidé le Groupe de travail sur les conflits d'intérêts de l'Association du Barreau canadien à promouvoir la trousse de ressources en matière de conflits.

Grâce au programme practicePRO, nous avons donné 40 présentations sur des sujets liés à la gestion des risques à diverses associations juridiques et à divers cabinets d'avocats ainsi que dans plusieurs programmes de formation professionnelle continue. Le directeur du programme practicePRO de LAWPRO a coprésidé la conférence annuelle des petits cabinets et avocats indépendants présentée par le Barreau et l'Association du Barreau de l'Ontario (pour la sixième année consécutive).

## Programme d'assurance complémentaire de LAWPRO

Depuis sa création en 1997, le programme d'assurance complémentaire facultatif de LAWPRO a vu ses revenus annuels augmenter régulièrement ainsi que le nombre de cabinets (et d'avocats) qu'il assure. Un nombre record de 1 466 cabinets représentant 3 711 avocats ont choisi LAWPRO comme fournisseur d'assurance complémentaire pour 2011 (se reporter au graphique 7), et 118 cabinets ont choisi l'option de limite maximale de 9 M\$.

À ce jour, les résultats du programme de 2012 sont solides. Le nombre de cabinets déjà assurés en vertu du programme de garantie complémentaire de LAWPRO pour 2012 a légèrement diminué pour s'établir à 1 460, ce qui représente 3 719 avocats. Des 39 nouveaux cabinets assurés par LAWPRO en vertu de cette garantie complémentaire en 2012, 80 % n'avaient pas souscrit ce type de protection auparavant. Sur le nombre total de cabinets qui bénéficiaient d'une protection complémentaire offerte par la Compagnie, 97 % ont renouvelé leur protection pour la troisième année consécutive, ce qui indique clairement que ce programme répond aux besoins du marché auquel il est destiné, soit le marché des cabinets de petite ou de moyenne taille comptant moins de 50 avocats. En moyenne, 20 % des avocats employés par un cabinet de 50 avocats ou moins sont assurés par le programme d'assurance complémentaire de LAWPRO.

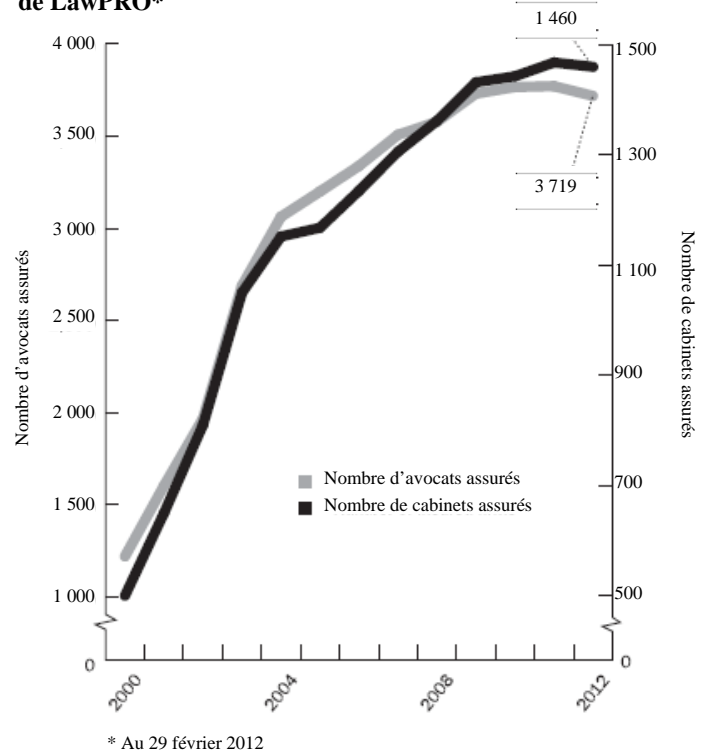
Au 31 décembre 2011, la Compagnie n'avait versé aucune indemnité en vertu de son programme d'assurance complémentaire, ce qui reflète la capacité de LAWPRO à gérer les coûts en respectant, de façon générale, les limites de base du programme d'assurance. Cependant, nous avons constitué des provisions pour un certain nombre de dossiers de réclamations du programme complémentaire et, au début de 2012, nous avons effectué un paiement pour un de ces dossiers. Des opérations d'assurance prudentes et la gestion efficace des réclamations nous ont permis de nous assurer que notre programme complémentaire est une gamme de services rentable pour LAWPRO.

## Programme TitrePLUS

Partiellement en raison des conditions difficiles du marché immobilier, le programme d'assurance de titres TitrePLUS a affiché une légère baisse des primes brutes souscrites en 2011, par rapport à 2010. Cependant, le nombre de polices vendues au second semestre de 2011 a augmenté.

Au 31 décembre 2011, le nombre d'assurés en vertu de ce programme est resté stable à plus de 4 700 avocats et notaires au Québec, et le nombre de nouvelles inscriptions continue à augmenter; la Compagnie a accordé des polices TitrePLUS à environ 700 prêteurs partout au Canada. Ces résultats révèlent que notre vision en matière de pratique immobilière correspond

Graphique 7 – Programme d'assurance complémentaire de LawPRO\*



# RAPPORT DE GESTION

aux attentes des professionnels du domaine juridique et des prêteurs : le niveau élevé d'expertise juridique et de professionnalisme auquel LAWPRO s'attend de la part des avocats et des notaires inscrits ainsi que du personnel de notre programme TitrePLUS donne à celui-ci une longueur d'avance sur ceux d'autres fournisseurs.

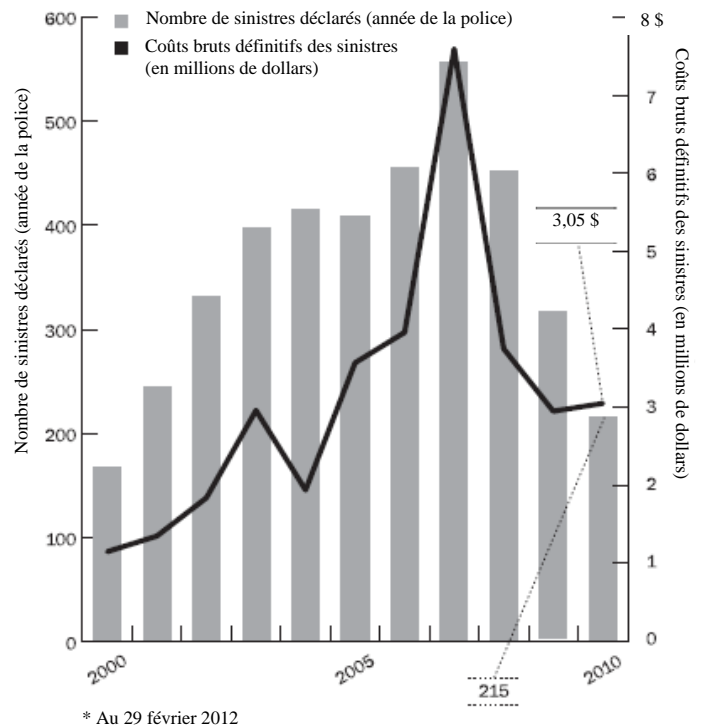
## Réclamations en vertu du programme TitrePLUS

Les compétences et l'expérience en matière juridique de l'équipe TitrePLUS, dont il a été question précédemment, ont non seulement permis d'aider à sensibiliser les avocats aux problèmes potentiels liés aux sinistres, mais également à renforcer les mesures de souscription rigoureuses du programme. Ainsi, environ 90 % des réclamations en vertu du programme TitrePLUS sont mineures, entraînant des paiements de moins de 10 000 \$, et le montant moyen de l'indemnité versée à l'égard d'une réclamation en vertu du programme TitrePLUS s'élève à environ 4 800 \$ (d'après le nombre de sinistres réglés au 31 décembre 2011).

Nous tenons à souligner que depuis l'établissement du programme TitrePLUS, notre ratio sinistres/primes (le ratio des sommes versées au titre des sinistres par rapport aux primes reçues) se chiffre à 41 %. Les réclamations liées à la mise en conformité des bâtiments continuent à avoir des répercussions importantes sur le programme. Pour les polices vendues depuis l'an 2000, le programme TitrePLUS a reçu 977 réclamations de ce type, ce qui a entraîné un coût total de 15,0 M\$ (paiements et réserves liés aux sinistres en cours). Par conséquent, bien que seulement 23 % des réclamations en vertu du programme TitrePLUS soient liées à cette garantie, en nombre, elles représentent 47 % des coûts des sinistres. Ces tendances ont exercé une lourde pression sur les coûts des sinistres en vertu du programme (se reporter au graphique 8).

L'équipe chargée de la souscription de TitrePLUS travaille à l'élaboration de méthodes permettant de faciliter la détection des risques en matière de conformité des bâtiments avant qu'une police soit approuvée. De son côté, l'équipe des sinistres de TitrePLUS redouble d'efforts en ce qui concerne les mesures de recouvrement, lorsqu'un propriétaire antérieur doit être tenu responsable du problème, ainsi que les possibilités de sauvetage.

Graphique 8 – Sinistres en vertu du programme TitrePLUS\*



---

# DÉCLARATION DE LA DIRECTION SUR LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

---

La préparation des états financiers annuels, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements contenus dans le rapport annuel de la Compagnie est du ressort de la direction de la Compagnie, et les états financiers annuels ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière. Les états financiers, de par leur nature même, comprennent des montants et d'autres éléments d'information fondés sur des estimations et des jugements. Lorsque diverses méthodes ou interprétations étaient possibles, la direction a choisi celles qu'elle jugeait les plus appropriées dans les circonstances, compte tenu de leur pertinence et de leur importance relative. Les résultats réels futurs pourraient différer de façon importante de l'évaluation actuelle de la direction, en raison de la variabilité inhérente aux événements et aux circonstances futures. L'information financière figurant ailleurs dans le rapport annuel de la Compagnie est conforme aux états financiers.

La direction maintient un système approprié de contrôles internes à l'égard de l'information financière de manière à s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la fiabilité des états financiers. Ces contrôles sont conçus pour fournir à la direction l'assurance raisonnable que les dossiers financiers sont fiables pour les besoins de la préparation des états financiers et des autres informations financières, que les actifs font l'objet d'une protection contre leur usage et leur cession non autorisés, et que les passifs sont comptabilisés.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et d'examiner et d'approuver définitivement les états financiers. Le conseil s'acquitter de ses responsabilités principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit, qui est indépendant de la direction. Le comité d'audit examine les états financiers et les soumet à l'approbation du conseil. Le comité d'audit examine et surveille également le système de contrôles internes de la Compagnie à l'égard de l'information financière dans le contexte des rapports préparés par la direction ou l'auditeur externe.

## Rôle de l'auditeur

L'auditeur externe Deloitte & Touche s.r.l. a été nommé par l'actionnaire. Sa responsabilité est de procéder à un audit indépendant et objectif des états financiers, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et d'en faire rapport à l'actionnaire de la Compagnie. Pour procéder à son audit, l'auditeur utilise le travail de l'actuaire désigné et son rapport sur le passif des polices de la Compagnie. L'auditeur externe a pleinement et librement accès au comité d'audit et au conseil d'administration pour discuter de l'audit, de la présentation de l'information financière et des conclusions connexes. Le rapport de l'auditeur décrit l'étendue de son audit et de son opinion.

## Rôle de l'actuaire désigné

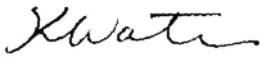
L'actuaire désigné est nommé par le conseil d'administration de la Compagnie. Aux fins de la préparation des présents états financiers, l'actuaire désigné est tenu de procéder à l'évaluation du passif des polices et d'en faire rapport à l'actionnaire de la Compagnie. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation englobe le passif des polices ainsi que les autres questions précisées dans toute éventuelle directive des organismes de réglementation. Le passif des polices comprend une provision pour sinistres non payés et frais de règlement se rapportant à la période échue des polices, une provision pour obligations futures relatives à la période non échue des polices, et tout autre passif des polices qui peut s'appliquer à la situation particulière de la Compagnie.

L'actuaire désigné qui procède à l'évaluation du passif des polices, lequel, de par sa nature, est fondamentalement variable, émet des hypothèses sur les futurs taux de gravité des sinistres, sur l'inflation, sur les recouvrements de réassurance, sur les frais et d'autres questions, en tenant compte de la situation particulière de la Compagnie et de la nature de la couverture offerte. Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs réelles peuvent être très différentes des estimations. L'actuaire désigné utilise également l'information de gestion fournie par la Compagnie et il recourt aux travaux de l'auditeur en ce qui concerne l'audit des données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation.

Toronto (Ontario)  
Le 22 février 2012

La présidente et directrice générale,

Le chef des finances,



Kathleen A. Waters



Steven W. Jorgensen

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



Deloitte & Touche s.r.l.  
Brookfield Place  
181 Bay Street,  
Suite 1400  
Toronto (Ontario) M5J 2V1  
Canada

Tél. : 416-601-6150  
Télééc. : 416-601-6151  
[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)

À l'actionnaire de la Compagnie d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Compagnie d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1<sup>er</sup> janvier 2010, et les comptes de résultat, les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1<sup>er</sup> janvier 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 22 février 2012

# RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ

## **Eckler**

J'ai évalué le passif des polices dans l'état de la situation financière de la Compagnie d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats au 31 décembre 2011, et toute modification s'y rapportant dans son compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations relatives aux polices. De plus, les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Toronto (Ontario)  
Le 22 février 2012

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'BGPelly', with a large, stylized flourish extending from the bottom right.

Actuaire titulaire, Institut canadien des actuaires  
Brian G. Pelly  
Eckler Ltd.  
110 Sheppard Avenue East, Suite 900  
Toronto (Ontario) M2N 7A3

## ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010
<b>Actif</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 936 \$	16 851	12 471
Placements (note 5)	500 674	475 380	434 963
Revenu de placement exigible et couru	3 159	2 216	2 296
Sommes à recevoir des réassureurs	2 179	2 158	4 182
Sommes à recevoir des assurés	1 570	1 427	2 194
Sommes à recevoir du Barreau du Haut-Canada (note 11)	1 118	4 107	19 124
Part des provisions pour sinistres non payés et frais de règlement revenant aux réassureurs (note 8)	43 089	40 375	45 485
Autres sommes à recevoir	864	609	644
Autres actifs	1 933	1 276	1 593
Immobilisations corporelles (note 7)	2 716	3 084	3 373
Impôt sur le résultat à recouvrer	2 528	–	–
Actifs d'impôt différé (note 13)	3 792	3 506	3 361
<b>Total de l'actif</b>	<b>580 558 \$</b>	<b>550 989</b>	<b>529 686</b>
<b>Passif</b>			
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement (note 8)	408 666	381 606	383 855
Primes non acquises	663	570	693
Sommes à payer aux réassureurs	690	1 187	568
Sommes à payer aux assurés	263	302	260
Charges exigibles et courues	1 968	1 587	1 963
Impôt sur le résultat exigible et couru	–	5 770	7
Autres impôts exigibles et courus	432	660	1 273
	<b>412 682 \$</b>	<b>391 682</b>	<b>388 619</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social (note 16)	5 000	5 000	5 000
Surplus d'apport (note 16)	30 645	30 645	30 645
Bénéfices non distribués	125 859	117 153	101 940
Cumul des autres éléments du résultat global	6 372	6 509	3 482
	<b>167 876</b>	<b>159 307</b>	<b>141 067</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>580 558 \$</b>	<b>550 989</b>	<b>529 686</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil,



Kathleen A. Waters  
Administratrice



Ian D. Croft  
Administrateur

# COMPTES DE RÉSULTAT

En milliers de dollars canadiens

Pour les exercices clos les 31 décembre

## Produits

Primes souscrites, montant brut  
 Part des primes souscrites revenant aux réassureurs  
 Primes souscrites, montant net  
 (Augmentation) diminution des primes non acquises  
 Primes acquises, montant net  
 Revenu de placement net (note 5)  
 Commissions cédées

## Charges

Sinistres et frais de règlement, montant brut (note 8)  
 Part des sinistres et frais de règlement revenant aux réassureurs  
 Sinistres et frais de règlement, montant net  
 Charges opérationnelles (note 14)  
 Taxes sur les primes

### Bénéfice avant impôt sur le résultat

Charge (économie) d'impôt (note 13)  
 Impôt exigible  
 Impôt différé

### Bénéfice net

	2011	2010
	115 729 \$	106 673
	(5 945)	(6 358)
	109 784	100 315
	(93)	123
	<b>109 691</b>	<b>100 438</b>
	21 899	19 254
	2 449	1 704
	<b>134 039 \$</b>	<b>121 396</b>
	105 020	76 614
	(4 031)	3 262
	100 989	79 876
	17 461	16 240
	3 473	3 205
	<b>121 923</b>	<b>99 321</b>
	<b>12 116 \$</b>	<b>22 075</b>
	3 616	6 917
	(206)	(55)
	3 410	6 862
	<b>8 706 \$</b>	<b>15 213</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

## ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

### Pour les exercices clos les 31 décembre

#### Bénéfice net

Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat :

Variation nette des profits (pertes) latent(e)s sur les actifs financiers disponibles à la vente, déduction faite de la charge (l'économie) d'impôt de (576) \$ (1 797 \$ en 2010)

Ajustement de reclassement pour les (profits) pertes inclus(es) dans le bénéfice net, déduction faite de (la charge) l'économie d'impôt de (247) \$ [(437) \$ en 2010]

Ajustement de reclassement pour les pertes de valeur des actifs disponibles à la vente incluses dans le bénéfice net, déduction faite de l'économie d'impôt de 770 \$ (0 \$ en 2010) (note 5)

#### Autres éléments du résultat global

#### Résultat global

	2011	2010
	<b>8 706 \$</b>	<b>15 213</b>
	(1 467)	4 000
	(626)	(973)
	1 956	–
	<b>(137)</b>	<b>3 027</b>
	<b>8 569 \$</b>	<b>18 240</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

## ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>30 645</b>	<b>101 940</b>	<b>3 482</b>	<b>141 067</b>
Total du résultat global pour l'exercice	–	–	15 213	3 027	18 240
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>5 000</b>	<b>30 645</b>	<b>117 153</b>	<b>6 509</b>	<b>159 307</b>
Total du résultat global pour l'exercice	–	–	8 706	(137)	8 569
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>30 645</b>	<b>125 859</b>	<b>6 372</b>	<b>167 876</b>

Le total des bénéfices non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2011 est de 132 231 \$ (123 662 \$ au 31 décembre 2010).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

# TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers de dollars canadiens

Pour les exercices clos les 31 décembre

## Activités opérationnelles

Bénéfice net

Éléments sans incidence sur la trésorerie :

Impôt différé

Amortissement des immobilisations corporelles

(Profits) pertes réalisé(e)s

Amortissement des primes et escomptes à l'émission d'obligations

Variation des (profits) pertes latent(e)s

Variation des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement :

Revenu de placement exigible et couru

Sommes à recevoir des réassureurs

Sommes à recevoir des assurés

Sommes à recevoir du Barreau du Haut-Canada

Part des provisions pour sinistres non payés et frais de règlement revenant aux réassureurs

Autres sommes à recevoir

Autres actifs

Impôt sur le résultat exigible et couru (à recouvrer)

Provision pour sinistres non payés et frais de règlement

Primes non acquises

Charges exigibles et courues

Autres impôts exigibles et courus

**Rentrées nettes liées aux activités opérationnelles**

## Activités d'investissement

Acquisition d'immobilisations corporelles

Acquisition de placements

Produit de la vente de placements et des placements échus

**Sorties nettes liées aux activités d'investissement**

Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice

Trésorerie et équivalents de trésorerie au début

**Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin**

**La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :**

Trésorerie

Équivalents de trésorerie

**Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :**

Impôt payé

Intérêts reçus

Dividendes reçus

	2011	2010
	8 706 \$	15 213
	(206)	(55)
	753	764
	1 096	(1 383)
	(2 213)	(567)
	(6 002)	(1 356)
	2 134	12 616
	(943)	80
	(518)	2 643
	(182)	809
	2 989	15 017
	(2 714)	5 110
	(255)	35
	(657)	317
	(8 326)	4 314
	27 060	(2 249)
	93	(123)
	381	(376)
	(228)	(613)
	<b>18 834 \$</b>	<b>37 580</b>
	(385)	(475)
	(241 357)	(237 784)
	222 993	205 059
	<b>(18 749) \$</b>	<b>(33 200)</b>
	85	4 380
	16 851	12 471
	<b>16 936 \$</b>	<b>16 851</b>
	10 094	6 203
	6 842	10 648
	<b>16 936 \$</b>	<b>16 851</b>
	12 057	3 396
	12 627	15 454
	2 114	1 213

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

## 1. Nature des activités

La Compagnie d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats (la « Compagnie ») est une compagnie d'assurances constituée le 14 mars 1990 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) qui est autorisée à fournir aux avocats une assurance responsabilité civile professionnelle en Ontario et une assurance de titres dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. La Compagnie est une filiale en propriété exclusive du Barreau du Haut-Canada (le « Barreau »), qui est l'organisme de réglementation des services juridiques en Ontario. Le siège social de la Compagnie est situé au 250, rue Yonge, Toronto (Ontario) Canada.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Compagnie le 22 février 2012.

## 2. Base d'établissement et principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la *Loi sur les assurances de l'Ontario* (la « Loi ») et aux règlements connexes selon lesquels, à moins d'indications contraires de l'organisme de réglementation de la Compagnie, la Commission des services financiers de l'Ontario (la « CSFO »), les états financiers doivent être préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, tels qu'ils sont énoncés dans le *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (le « Manuel de l'ICCA »). En 2010, le *Manuel de l'ICCA* a été remanié pour y inclure les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et il exige que les entreprises ayant une obligation d'information du public appliquent ces normes à leurs rapports financiers pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Par conséquent, la Compagnie a commencé à présenter son information conformément à ce référentiel comptable dans ses documents de nature réglementaire pour la période close le 31 mars 2011. Les présents états financiers sont les premiers états financiers annuels de la Compagnie à être préparés conformément aux IFRS, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Dans ces états financiers, les « PCGR du Canada » s'entendent des PCGR du Canada avant l'adoption des IFRS.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables définitives publiées et en vigueur au plus tard le 31 décembre 2011. La Compagnie a appliqué uniformément les mêmes méthodes comptables pour préparer son état de la situation financière d'ouverture selon les IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et pour toutes les périodes présentées, comme si ces méthodes avaient toujours été en vigueur. La note 3 contient de l'information sur la transition des PCGR du Canada aux IFRS.

Un sommaire des principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers est présenté ci-dessous. Ces méthodes comptables sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux IFRS.

### Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui a trait à la réévaluation de certains instruments financiers à la juste valeur, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements.

### Utilisation d'estimations et jugements posés par la direction

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et les modifications à celles-ci sont comptabilisées dans la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle elles sont apportées. Les principales estimations sont analysées dans les explications liées aux méthodes comptables et notes applicables suivantes.

Parmi les principaux domaines où la direction a porté des jugements difficiles, complexes ou subjectifs dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Compagnie, souvent en raison d'enjeux foncièrement incertains, mentionnons les pertes de valeur sur les placements; les techniques d'évaluation de la juste valeur des placements; la provision pour sinistres non payés et frais de règlement; les obligations liées aux avantages du personnel futurs et l'impôt sur le résultat. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur ces jugements, se reporter aux notes suivantes :

Dépréciation	Note 5
Évaluation de la juste valeur	Note 6
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement	Note 8
Avantages du personnel futurs	Note 12
Impôt sur le résultat	Note 13

### **Instruments financiers – comptabilisation et évaluation**

Les actifs financiers sont classés « à la juste valeur par le biais du résultat net », comme « disponibles à la vente », comme « détenus jusqu'à leur échéance » ou comme « prêts et créances ». Les passifs financiers sont classés « à la juste valeur par le biais du résultat net » ou comme « autres passifs financiers ». Ce classement est déterminé en fonction des caractéristiques des actifs et des passifs financiers, du choix de la Compagnie ou de son intention et de sa capacité. Ces normes permettent à une société de désigner de manière irrévocable tout instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sous réserve du respect de certains critères lors de sa comptabilisation initiale ou de l'adoption de ces normes.

Les actifs et passifs financiers de la Compagnie sont évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière lors de leur comptabilisation initiale et sont évalués par la suite à la juste valeur ou au coût amorti, en fonction de leur classement, comme il est indiqué ci-dessous. La juste valeur des instruments financiers est calculée d'après les cours du marché, s'ils sont disponibles, lorsqu'un marché actif existe, selon le cours acheteur pour les actifs financiers ou selon le cours vendeur pour les passifs financiers et, au besoin, d'après des données du marché (se reporter à la note 6).

Les coûts de transaction pour les placements classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges au cours de la période où ils sont engagés et, pour toutes les autres catégories de placement, sont inscrits à l'actif et, le cas échéant, amortis sur la durée prévue du placement. La Compagnie comptabilise l'achat et la vente de titres à la date de transaction. Les profits et les pertes sur cession réalisés sont déterminés en fonction du coût moyen. La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour calculer l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe.

### **Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net**

Les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière, et les profits et pertes réalisés ainsi que les variations nettes des profits et pertes latents sont inscrits dans le revenu de placement avec les dividendes et les intérêts gagnés.

La Compagnie maintient un portefeuille de placements, appelé le portefeuille apparié aux flux de trésorerie, lequel a été désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Le principal objectif de ce portefeuille est d'égaliser les flux de trésorerie générés par les titres à revenu fixe dont l'échéancier et les montants prévus des futurs paiements correspondent à ceux des sinistres et des frais de règlement. Le portefeuille apparié aux flux de trésorerie constitue un aspect important de la stratégie de gestion des risques de la Compagnie en vue du respect de ses obligations découlant des sinistres. La désignation des actifs financiers du portefeuille apparié aux flux de trésorerie comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net devrait réduire de manière importante les écarts d'évaluation ou de comptabilisation qui résulteraient autrement de l'évaluation des actifs, des passifs et des profits et pertes au moyen de méthodes de comptabilisation différentes. Les variations de taux d'intérêt donnent lieu à des variations des valeurs du portefeuille de placements et des passifs futurs estimatifs actualisés au titre des sinistres. Comme les variations de valeur du portefeuille apparié et des passifs futurs estimatifs actualisés au titre des sinistres apparaissent dans le compte de résultat, il en résulte une compensation d'une tranche importante de l'écart.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont aussi classés à la juste valeur par le biais du résultat net. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des dépôts et des placements à court terme qui viennent à échéance trois mois ou moins après la date d'acquisition. La perte nette ou le profit net comptabilisé comprend tout dividende ou intérêt gagné sur l'actif financier.

### **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Les revenus d'intérêts, y compris l'amortissement des primes et l'accumulation des escomptes, sont inscrits dans le compte de résultat au titre du revenu de placement. Le revenu de dividende sur les actions ordinaires et privilégiées est inclus dans le revenu de placement à la date ex-dividende. Les variations de la juste valeur des titres à revenu fixe disponibles à la vente qui découlent des fluctuations des taux de change sont comptabilisées dans le revenu de placement lorsqu'elles surviennent. Les variations de la juste valeur des titres à revenu fixe disponibles à la vente liées au placement sous-jacent dans sa monnaie initiale, ainsi que toutes les variations de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente, sont comptabilisées au titre des profits et pertes latents dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'une cession ou une perte de valeur soit comptabilisée, moment auquel les profits et les pertes cumulés sont reclassés dans le compte de résultat au titre du revenu de placement. Lorsqu'aucune estimation fiable de la juste valeur n'est disponible pour les titres de capitaux propres pour lesquels il n'existe pas de cours sur un marché actif, le titre est évalué au coût.

Les actifs financiers du portefeuille apparié à l'excédent de la Compagnie (comprenant tous les placements hors du portefeuille apparié aux flux de trésorerie), y compris les titres à revenu fixe et les actions, sont désignés comme disponibles à la vente.

### **Autres actifs et passifs financiers**

La Compagnie n'a pas désigné d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance. Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. Étant donné la nature à court terme des autres actifs financiers et des autres passifs financiers, le coût amorti se rapproche de la juste valeur.

### **Dépréciation**

Les actifs disponibles à la vente font l'objet d'un test de dépréciation une fois par trimestre. Dans le cas des titres à revenu fixe, des difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital sont à considérer comme des indications objectives de dépréciation. Dans le cas des actions, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'action en deçà de son coût, ou des changements défavorables de l'environnement technologique, économique ou juridique ou du marché dans lequel l'émetteur exerce ses activités, lesquels changements indiquent que le coût du titre pourrait ne pas être recouvré, sont à considérer comme des indications objectives de dépréciation.

Lorsqu'il y a une indication objective qu'un actif disponible à la vente a subi une perte de valeur, la perte accumulée dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée dans le revenu de placement net. Lorsque des pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat, uniquement celles qui sont liées aux titres à revenu fixe peuvent être reprises, dans la mesure où une augmentation ultérieure de la juste valeur peut être objectivement liée à un événement qui s'est produit après la date de comptabilisation. À la suite de la constatation d'une perte de valeur, toute diminution subséquente de la juste valeur est comptabilisée à titre de perte de valeur dans le compte de résultat, alors qu'un recouvrement subséquent de la juste valeur des titres de capitaux propres ainsi que des titres à revenu fixe qui ne sont pas admissibles à la reprise de pertes est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Les intérêts continuent d'être accumulés, mais au taux d'intérêt effectif fondé sur la juste valeur compte tenu de la perte de valeur, et les dividendes liés aux titres de capitaux propres sont comptabilisés dans le résultat lorsque la Compagnie obtient le droit de recevoir le paiement.

### **Conversion des devises**

Le dollar canadien est la monnaie de fonctionnement et de présentation de la Compagnie. Les transactions en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires sont convertis aux taux de change courants, et les écarts de change sont comptabilisés dans le revenu de placement de la période considérée. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis à la date à laquelle la juste valeur est déterminée, et les écarts de change sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à la cession ou la dépréciation de l'actif ou du passif sous-jacent.

### **Soldes liés aux primes**

La Compagnie offre deux types de polices d'assurance responsabilité civile professionnelle : une police principale d'assurance responsabilité civile professionnelle (« ARCP ») pour les avocats et une police complémentaire qui augmente la limite de la couverture à un maximum de 9 M\$ par sinistre/9 M\$ au total, sans compter l'indemnisation susmentionnée de 1 M\$ par

sinistre/2 M\$ au total fournie par la police principale; et une police d'assurance de titres. Les polices d'assurance souscrites en vertu du programme d'assurance responsabilité civile professionnelle sont en vigueur sur la base d'une année civile. Les primes d'assurance responsabilité professionnelle sont acquises sur une base proportionnelle sur la durée de la couverture des polices d'assurance sous-jacentes; cette durée est généralement de un an, sauf en ce qui concerne les polices des avocats retraités, dont la durée peut aller jusqu'à cinq ans. Les primes d'assurance de titres sont acquises à la date de prise d'effet des polices.

Les primes non acquises présentées à l'état de la situation financière représentent la tranche des primes souscrites qui est liée à la tranche des risques en cours de la police à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les primes à recevoir sont comptabilisées dans l'état de la situation financière à titre de sommes à recevoir des assurés, déduction faite de toute provision pour créances douteuses nécessaire. Les primes reçues des assurés avant la date d'entrée en vigueur de la police d'assurance sont comptabilisées comme des sommes à payer aux assurés dans l'état de la situation financière.

La Compagnie reporte les coûts d'acquisition de polices, principalement les taxes sur ses primes d'assurance responsabilité professionnelle souscrites, dans la mesure où ces coûts sont considérés comme recouvrables. Ces coûts sont passés en charges de la même façon que les primes connexes sont acquises. La méthode permettant de déterminer la recouvrabilité des coûts d'acquisition de polices reportés prend en considération les sinistres futurs et les frais de règlement qui seront engagés à mesure que les primes seront acquises ainsi que le revenu de placement anticipé. Les coûts d'acquisition de polices reportés ne sont pas importants à la fin de l'exercice. Par conséquent, la politique de la Compagnie est de ne pas constater d'actif dans l'état de la situation financière.

### **Sinistres non payés et frais de règlement**

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement comprend une estimation du coût prévu au titre du règlement final des déclarations de sinistres reçues au plus tard à la date de l'état de la situation financière, laquelle comprend des estimations préparées par des experts en assurances et un montant au titre des sinistres survenus mais non déclarés. Ce dernier est calculé au moyen des pratiques actuarielles reconnues au Canada, tel qu'il est exigé par l'Institut canadien des actuaires. Les estimations comprennent le montant total de toutes les charges prévues, y compris les frais d'enquête et de règlement connexes, déduction faite des sommes recouvrables par récupération ou par subrogation prévues. En vertu de la police d'assurance responsabilité civile professionnelle, les assurés doivent assumer des franchises d'un montant maximal de 25 000 \$ chacune relativement aux sinistres individuels. Les recouvrements anticipés au titre des franchises sur les sinistres payés et non payés sont constatés déduction faite de toute provision requise pour créances irrécouvrables, en même temps que le passif correspondant au titre des sinistres.

La provision tient compte de la valeur temporelle de l'argent, qui est établie au moyen de taux d'actualisation fondés sur la valeur de marché estimée du rendement à l'échéance des actifs sous-jacents auxquels sont adossés ces passifs, ainsi que des réductions au titre des charges estimatives liées aux placements et du risque de crédit. Une provision pour écarts défavorables est ensuite ajoutée aux passifs actualisés pour tenir compte d'une détérioration possible de l'expérience liée aux sinistres, de la recouvrabilité des soldes de réassurance et du risque de placement, afin d'établir la valeur actualisée actuarielle.

Ces estimations des sinistres et frais de règlement futurs sont assujetties à l'incertitude et sont retenues parmi une vaste gamme d'issues possibles. Toutes les provisions sont examinées et évaluées sur une base périodique à la lumière des nouveaux sinistres et de l'évolution des circonstances. Les modifications des estimations du passif définitif qui en découlent sont présentées au titre des sinistres et frais de règlement, montant net, dans la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle elles sont apportées.

### **Réassurance**

Dans le cours normal des activités, la Compagnie conclut des contrats de réassurance par sinistre et en excédent de sinistres avec d'autres assureurs afin de limiter son risque net de pertes importantes. Les montants liés à la réassurance en ce qui a trait aux soldes des primes et des sinistres dans l'état de la situation financière et le compte de résultat sont comptabilisés séparément. Les primes cédées à des réassureurs sont présentées avant déduction des commissions de courtage et de toute taxe ou tout droit fondé sur les primes. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés et comptabilisés conformément à la méthode de la Compagnie pour déterminer la provision sous-jacente pour les sinistres non payés et frais de règlement couverts par le contrat de réassurance. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont évalués afin de déceler toute indication de perte de valeur à

la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Une perte de valeur est comptabilisée et le montant recouvrable auprès des réassureurs est réduit du montant par lequel la valeur comptable excède la valeur recouvrable prévue en vertu du test de dépréciation.

Les commissions de réassurance, qui se rapportent aux montants reçus des réassureurs de la Compagnie en vertu de ses contrats de réassurance, sont comptabilisées dans le résultat sur une base proportionnelle sur la durée du contrat.

## **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées dans l'état de la situation financière au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est inscrit au titre des charges opérationnelles selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative des actifs, comme suit :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	De 1 an à 3 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat

Les immobilisations corporelles et les autres actifs non financiers sont soumis à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable est comptabilisée.

## **Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt est comptabilisée dans le compte de résultat et l'état du résultat global. L'impôt exigible est fondé sur le bénéfice imposable, lequel diffère du bénéfice net tel qu'il est présenté dans le compte de résultat et l'état du résultat global en raison des éléments de produits et de charges qui peuvent être imposés ou déduits au cours d'autres exercices et des éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. L'impôt exigible comprend tous les ajustements liés aux exercices précédents.

Les actifs d'impôt différé sont habituellement comptabilisés pour tenir compte de toutes les différences temporelles déductibles s'il est probable qu'elles puissent être utilisées pour réduire un bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont habituellement comptabilisés pour tenir compte de toutes les différences temporelles imposables. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont déterminés d'après les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la période de réalisation. L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé est fondée sur la méthode du report variable, reflétant l'incidence fiscale qui découlerait de la façon dont la Compagnie prévoit recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et des passifs connexes. La valeur comptable de l'actif d'impôt différé est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre le recouvrement partiel ou total de l'actif.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsque l'impôt sur le résultat est prélevé par la même administration fiscale et qu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible avec les passifs d'impôt exigible.

## **Avantages du personnel futurs**

La Compagnie a un régime de retraite à cotisations définies pour les salariés de même qu'un régime de retraite complémentaire à prestations définies pour certains employés désignés, lequel offre des avantages qui s'ajoutent à ceux fournis par le régime de retraite à cotisations définies de la Compagnie. Le passif au titre des avantages du personnel en vertu du régime de retraite complémentaire à prestations définies est établi à l'aide des estimations de la direction quant aux taux d'actualisation, au rendement prévu des actifs, à la croissance des salaires et à l'âge du départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation est établi d'après le rendement sur le marché de titres à revenu fixe de sociétés de longue durée et de haute qualité.

Les charges liées au régime de retraite à cotisations définies sont comptabilisées dans la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle les services sont rendus. Les ajustements relatifs aux modifications du régime de retraite complémentaire à prestations définies sont entièrement constatés dans le résultat de l'exercice auquel ils se rapportent tandis que les changements dans les hypothèses et les gains et pertes actuariels sont constatés dans le résultat de l'exercice qui suit l'évaluation actuarielle du passif au titre des avantages du personnel auquel ils se rapportent.

### 3. Adoption des normes internationales d'information financière

L'adoption des IFRS exige l'application rétrospective de ces normes comptables à toutes les transactions qui ont eu lieu avant la date à laquelle les IFRS ont été appliquées pour la première fois, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2010 (la « date de transition »), sous réserve des exemptions facultatives et obligatoires prévues par IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*.

#### Exemptions de la pleine application rétrospective des IFRS

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers, la Compagnie a décidé de n'appliquer aucune exemption facultative permise par IFRS 1, mais a appliqué, tel qu'il est exigé par IFRS 1, certaines exemptions obligatoires de l'application rétrospective des IFRS, comme suit :

**a) Estimations**

Les connaissances acquises *a posteriori* n'ont pas été utilisées pour élaborer ou modifier des estimations. Les estimations à la date de transition faites précédemment par la Compagnie aux termes des PCGR du Canada sont conformes aux estimations à la date de transaction faites aux termes des IFRS, sauf lorsqu'il a été nécessaire de tenir compte de toute différence de méthode comptable.

**b) Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers**

Les actifs et les passifs financiers non dérivés qui ont été décomptabilisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 en vertu des PCGR du Canada n'ont pas été comptabilisés à la date de transition.

#### Incidence de la transition sur les états financiers

La transition des PCGR du Canada aux IFRS n'a donné lieu à aucun ajustement aux montants présentés antérieurement au titre des capitaux propres, du résultat global et des flux de trésorerie. Par conséquent, aucun rapprochement des capitaux propres et du résultat global n'est présenté.

### 4. Changements futurs de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière

**a) Modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers***

En juin 2011, des modifications ont été apportées à IAS 1 afin de modifier la présentation des autres éléments du résultat global. En vertu de ces modifications, les autres éléments du résultat global seront présentés séparément, dans le résultat. Les modifications prendront effet pour les exercices de la Compagnie ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. La Compagnie prévoit que l'adoption de ces modifications n'aura aucune incidence importante sur ses états financiers.

**b) Modifications à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir***

Les modifications apportées à IFRS 7, *Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers*, publiées en octobre 2010, rehaussent les exigences en matière d'informations à fournir sur les transactions comprenant le transfert d'actifs financiers. Ces modifications visent à offrir une plus grande transparence à l'égard des risques lorsqu'un actif financier est transféré, mais que l'entité cédante conserve certains liens avec l'actif. Les modifications exigent en outre des informations sur les transferts d'actifs financiers qui ne sont pas répartis de manière uniforme sur la durée de la période. Les modifications apportées à IFRS 7 prendront effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011. La Compagnie prévoit que l'adoption de ces modifications n'aura aucune incidence importante sur ses états financiers.

**c) IFRS 9, *Instruments financiers***

IFRS 9, *Instruments financiers*, publiée en novembre 2009 et modifiée en octobre 2010, constitue la première phase d'un projet de trois phases visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Telle qu'elle est actuellement projetée, IFRS 9 prévoit l'évaluation des actifs financiers au coût amorti ou à la juste valeur d'après le modèle d'affaires de l'entité pour gérer les actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ceux-ci. Pour les placements

évalués à la juste valeur, sous réserve qu'une société choisisse de façon irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de comptabiliser les variations de la juste valeur des titres de capitaux propres dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la cession, toutes les variations de la juste valeur doivent être comptabilisées dans le résultat lorsqu'elles surviennent. Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent essentiellement inchangés, mais des modifications ont été apportées à la méthode de comptabilisation des variations de la juste valeur d'un passif financier qui sont attribuables aux fluctuations du risque de crédit de ce passif. Les autres phases de ce projet, qui sont en cours d'élaboration traitent des questions de la perte de valeur et de la comptabilité de couverture. IFRS 9 prendra effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura IFRS 9 sur ses états financiers lorsque les autres phases du projet seront achevées. Selon la norme actuelle, sous réserve de la comptabilisation des variations de la juste valeur des titres de capitaux propres dans les autres éléments du résultat global, la Compagnie prévoit, à l'adoption, évaluer ses titres à revenu fixe disponibles à la vente au coût amorti et sortir les profits et pertes latents de l'actif et des capitaux propres dans l'état de la situation financière jusqu'à leur cession ou leur dépréciation, et classer ses titres de capitaux propres disponibles à la vente à la juste valeur par le biais du résultat net, et comptabiliser les variations des profits et pertes latents dans le compte de résultat lorsqu'elles surviennent. Au 31 décembre 2011, des profits nets latents après impôt de 4 157 716 \$ et de 2 214 607 \$ avaient été enregistrés au titre des placements en titres à revenu fixe et en titres de capitaux propres de la Compagnie, respectivement, lesquels, s'ils existent toujours à la date de l'adoption, seront immédiatement transférés tel qu'il est décrit ci-dessus.

**d) IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur***

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, a été publiée en mai 2011 et remplace les directives existantes des IFRS en ce qui a trait à l'évaluation de la juste valeur par une seule norme. IFRS 13 définit la juste valeur, fournit des directives sur la détermination de la juste valeur et exige que des informations soient fournies sur les évaluations de la juste valeur. IFRS 13 n'apporte aucune modification aux exigences à l'égard de la liste d'éléments qui doivent être évalués ou présentés à la juste valeur. La norme prendra effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. La Compagnie évalue actuellement l'incidence d'IFRS 13 sur ses états financiers.

**e) Modifications à IAS 19, *Avantages du personnel***

Les modifications apportées à IAS 19, *Avantage du personnel*, ont été publiées en juin 2011. Les modifications exigent que la situation de capitalisation d'un régime soit reflétée intégralement dans l'état de la situation financière aux fins de la comptabilisation immédiate des gains et des pertes actuariels dans les autres éléments du résultat global. Les coûts des services passés seront comptabilisés au moment où un régime est modifié, sans report au cours de la période d'acquisition des droits. La charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies sera répartie entre les composantes coût des services rendus et coût financier dans le compte de résultat. Le coût financier sera calculé à l'aide de taux d'intérêt fondés sur les rendements d'obligations de sociétés de grande qualité. Ces modifications comprennent également l'obligation de présenter davantage d'information sur les caractéristiques des régimes de retraite à prestations définies et les risques auxquels l'entité est exposée en participant à ces régimes. Les modifications à IAS 19 prendront effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Au 31 décembre 2011, la perte actuarielle nette non amortie du régime de retraite à prestations définies de la Compagnie s'établissait à 817 651 \$, qui, si elle existe toujours à la date de l'adoption, sera reflétée dans les capitaux propres.

## 5. Placements

### a) Sommaire des placements

Les tableaux ci-dessous fournissent de l'information sur le coût amorti et la juste valeur des placements de la Compagnie, lesquels sont classés par catégorie comptable et type de placement.

	31 décembre 2011				31 décembre 2010				1 <sup>er</sup> janvier 2010			
	Coût ou coût amorti	Profits latents, montant brut	Pertes et pertes de valeur latentes, montant brut	Juste valeur	Coût ou coût amorti	Profits latents, montant brut	Pertes et pertes de valeur latentes, montant brut	Juste valeur	Coût ou coût amorti	Profits latents, montant brut	Pertes et pertes de valeur latentes, montant brut	Juste valeur
<b>Disponibles à la vente</b>												
Titres à revenu fixe	96 266 \$	5 996	(67)	102 195	82 997	2 859	(18)	85 838	68 201	1 740	(370)	69 571
Actions ordinaires	58 150	7 938	(7 421)	58 667	46 368	7 865	(1 414)	52 819	32 093	4 504	(947)	35 650
Actions privilégiées	—	—	—	—	125	69	—	194	125	48	—	173
	<b>154 416 \$</b>	<b>13 934</b>	<b>(7 488)</b>	<b>160 862</b>	<b>129 490</b>	<b>10 793</b>	<b>(1 432)</b>	<b>138 851</b>	<b>100 149</b>	<b>6 292</b>	<b>(1 317)</b>	<b>105 394</b>
<b>Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net</b>												
Titres à revenu fixe	323 427	16 154	(278)	339 303	326 146	10 400	(587)	335 959	320 542	9 351	(780)	329 113
Actions privilégiées	615	—	(106)	509	615	—	(45)	570	615	—	(159)	456
	<b>324 042</b>	<b>16 154</b>	<b>(384)</b>	<b>339 812</b>	<b>326 761</b>	<b>10 400</b>	<b>(632)</b>	<b>336 529</b>	<b>321 157</b>	<b>9 351</b>	<b>(939)</b>	<b>329 569</b>
<b>Total</b>	<b>478 458 \$</b>	<b>30 088</b>	<b>(7 872)</b>	<b>500 674</b>	<b>456 251</b>	<b>21 193</b>	<b>(2 064)</b>	<b>475 380</b>	<b>421 576</b>	<b>15 643</b>	<b>(2 256)</b>	<b>434 963</b>
<b>Rapprochement global des catégories d'actifs, comme suit :</b>												
Titres à revenu fixe	419 693	22 150	(345)	441 498	409 143	13 259	(605)	421 797	388 743	11 091	(1 150)	398 684
Actions	58 765	7 938	(7 527)	59 176	47 108	7 934	(1 459)	53 583	32 833	4 552	(1 106)	36 279
<b>Total</b>	<b>478 458 \$</b>	<b>30 088</b>	<b>(7 872)</b>	<b>500 674</b>	<b>456 251</b>	<b>21 193</b>	<b>(2 064)</b>	<b>475 380</b>	<b>421 576</b>	<b>15 643</b>	<b>(2 256)</b>	<b>434 963</b>

Les pertes et pertes de valeur latentes, montant brut, du tableau ci-dessus comprennent un montant de 2 725 787 \$ (néant au 31 décembre 2010; néant au 1<sup>er</sup> janvier 2010) lié à la dépréciation de certains titres de capitaux propres ordinaires. Pour plus de détails, se reporter à la note 5c.

### b) Profil des échéances des titres à revenu fixe

Le profil des échéances des titres à revenu fixe et son analyse selon le type d'émetteur se présentent comme suit :

	31 décembre 2011				31 décembre 2010				1 <sup>er</sup> janvier 2010			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Disponibles à la vente</b>												
Émis ou garantis par :												
Gouvernement fédéral du Canada	4 966 \$	13 904	1 986	20 856	15 100	11 793	1 723	28 616	150	23 862	1 494	25 506
Gouvernements municipaux ou provinciaux du Canada	848	39 371	19 806	60 025	966	20 389	17 812	39 167	120	11 075	10 720	21 915
Titres adossés à des créances hypothécaires	—	776	1 756	2 532	—	858	2 245	3 103	—	285	3 252	3 537
Titres de créance de sociétés	773	3 969	14 040	18 782	1 758	1 509	11 685	14 952	894	3 306	14 413	18 613
	<b>6 587 \$</b>	<b>58 020</b>	<b>37 588</b>	<b>102 195</b>	<b>17 824</b>	<b>34 549</b>	<b>33 465</b>	<b>85 838</b>	<b>1 164</b>	<b>38 528</b>	<b>29 879</b>	<b>69 571</b>
<b>Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net</b>												
Émis ou garantis par :												
Gouvernement fédéral du Canada	47 525	35 389	—	82 914	25 718	72 802	—	98 520	42 065	63 277	11 075	116 417
Gouvernements municipaux ou provinciaux du Canada	2 749	54 223	39 794	96 766	2 388	47 552	45 577	95 517	7 193	36 839	38 896	82 928
Titres adossés à des créances hypothécaires	873	6 683	5 787	13 343	—	5 904	2 815	8 719	—	1 165	1 275	2 440
Titres de créance de sociétés	17 795	60 046	68 439	146 280	30 494	38 091	64 618	133 203	29 771	63 938	33 619	127 328
	<b>68 942</b>	<b>156 341</b>	<b>114 020</b>	<b>339 303</b>	<b>58 600</b>	<b>164 349</b>	<b>113 010</b>	<b>335 959</b>	<b>79 029</b>	<b>165 219</b>	<b>84 865</b>	<b>329 113</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>75 529 \$</b>	<b>214 361</b>	<b>151 608</b>	<b>441 498</b>	<b>76 424</b>	<b>198 898</b>	<b>146 475</b>	<b>421 797</b>	<b>80 193</b>	<b>203 747</b>	<b>114 744</b>	<b>398 684</b>
Pourcentage du total	17 %	49 %	34 %	100 %	18 %	47 %	35 %	100 %	20 %	51 %	29 %	100 %

La durée moyenne pondérée des titres à revenu fixe au 31 décembre 2011 est de 3,11 années (3,58 années au 31 décembre 2010; 3,52 années au 1<sup>er</sup> janvier 2010). Le rendement effectif des titres à revenu fixe au 31 décembre 2011 est de 2,79 % (3,22 % au 31 décembre 2010; 3,67 % au 1<sup>er</sup> janvier 2010).

### c) Test de dépréciation

La direction effectue une analyse des placements disponibles à la vente de la Compagnie sur une base trimestrielle pour déterminer s'il existe une indication objective que les flux de trésorerie estimatifs des placements ont subi une perte de valeur. L'analyse comprend les procédures suivantes, qui ont été avalisées par la direction :

- identifier tous les titres détenus dont la perte de valeur latente existe depuis assez longtemps pour avoir une incidence sur la recouvrabilité du placement de l'avis de la direction;
- identifier tous les titres détenus dont la perte de valeur latente est assez importante pour avoir une incidence sur la recouvrabilité du placement de l'avis de la direction;
- examiner la fourchette de négociation de certains placements par rapport à l'année civile précédente;
- évaluer si des pertes sur créances sont prévues pour ces placements. Cette évaluation tient compte, notamment, de toute l'information disponible et des facteurs ayant une incidence sur la recouvrabilité, tels que les modifications à la notation par les agences de notation, la situation financière de l'émetteur, les flux de trésorerie prévus et la valeur de toute garantie sous-jacente;
- évaluer si la diminution de la juste valeur d'un titre à revenu fixe constitue une indication objective de perte de valeur compte tenu de la notation de grande qualité qui leur a été attribuée par des agences de notation tierces;
- évaluer si la diminution de la juste valeur d'un titre à revenu fixe qui n'a pas une notation de grande qualité constitue une indication objective de perte de valeur compte tenu de ses antécédents en matière de service de la dette;
- obtenir l'évaluation de gestionnaires de placements tiers en ce qui a trait à la valeur intrinsèque de ces titres d'après leurs connaissances, leur expérience et d'autres techniques d'évaluation fondées sur le marché.

À la suite du test de dépréciation effectué par la direction, des réductions de valeur de 2 725 787 \$ ont dû être comptabilisées pour divers titres de capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (néant en 2010).

Les variations du cumul des réductions de valeur pour dépréciation des placements disponibles à la vente pour les exercices clos les 31 décembre se détaillent comme suit :

	2011	2010
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	–	–
Augmentation de l'exercice portée au compte de résultat	2 726 \$	–
Reprise de dépréciation découlant de la vente ou du remboursement	–	–
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>2 726 \$</b>	<b>–</b>

### d) Revenu de placement net

Le revenu de placement tiré des placements classés à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente qui est comptabilisé dans le résultat net pour les exercices clos les 31 décembre se détaille comme suit :

	2011			2010		
	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total
Intérêts	12 635 \$	3 062	15 697	13 092	2 775	15 867
Dividendes	26	2 174	2 200	27	1 260	1 287
Profits nets (pertes nettes) réalisé(e)s	767	863	1 630	(27)	1 410	1 383
Variation des profits nets (pertes nettes) latent(e)s	6 002	1	6 003	1 356	–	1 356
Pertes de valeur	–	(2 726)	(2 726)	–	–	–
	19 430	3 374	22 804	14 448	5 445	19 893
Moins : Frais de placement	(364)	(541)	(905)	(348)	(291)	(639)
<b>Revenu de placement net</b>	<b>19 066 \$</b>	<b>2 833</b>	<b>21 899</b>	<b>14 100</b>	<b>5 154</b>	<b>19 254</b>

## e) Profits et pertes réalisés et variation des profits et pertes latents

Les profits (pertes) réalisés et l'augmentation (la diminution) des profits et pertes latents sur les placements disponibles à la vente de la Compagnie qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre se détaillent comme suit :

	2011						2010					
	Profits nets (pertes nettes) réalisé(e)s			Augmentation (diminution) des profits et des pertes latents			Profits nets (pertes nettes) réalisé(e)s			Augmentation (diminution) des profits et des pertes latents		
	Montant brut	Impôt	Montant net	Montant brut	Impôt	Montant net	Montant brut	Impôt	Montant net	Montant brut	Impôt	Montant net
Titres à revenu fixe	60 \$	(17)	43	3 088	(873)	2 215	654	(203)	451	1 471	(455)	1 016
Actions	813	(230)	583	(3 278)	926	(2 352)	756	(234)	522	2 915	(904)	2 011
<b>Total</b>	<b>873 \$</b>	<b>(247)</b>	<b>626</b>	<b>(190)</b>	<b>53</b>	<b>(137)</b>	<b>1 410</b>	<b>(437)</b>	<b>973</b>	<b>4 386</b>	<b>(1 359)</b>	<b>3 027</b>

## 6. Évaluations de la juste valeur

La Compagnie est responsable de la détermination de la juste valeur de ses actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur. La Compagnie définit la juste valeur comme le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Dans le cadre du processus d'évaluation, on tient compte de la juste valeur de l'élément sur des marchés actifs, si celle-ci est disponible, et d'autres données observables et non observables, et on utilise des techniques d'évaluation qui sont fondées sur les données actuelles du marché. Il peut être nécessaire de poser des jugements importants pour interpréter les données du marché servant à établir les justes valeurs estimatives. Par conséquent, les estimations présentées dans les présents états financiers ne sont pas nécessairement représentatives des montants qui seraient réalisés actuellement sur le marché.

La Compagnie utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer les données utilisées selon les techniques d'évaluation de la juste valeur, et ces données sont classées selon trois niveaux généraux. Le classement de l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité dans un des niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. À cette fin, l'importance d'une donnée est appréciée par rapport à l'évaluation de la juste valeur prise dans son intégralité. Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

### Niveau 1 – Prix cotés sur des marchés actifs

Les données du niveau 1, le plus haut niveau de la hiérarchie, reflètent une juste valeur fondée sur les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques. Un marché actif s'entend d'un marché où des transactions liées à l'actif ou au passif sont conclues à une fréquence et à des volumes suffisants pour fournir de l'information sur les cours de façon continue. Les actifs et les passifs de niveau 1 incluent des titres de créance et de capitaux propres, des parts de fiducie cotées et des contrats dérivés négociés sur un marché actif ainsi que certains titres adossés à des créances hypothécaires d'État et d'organismes publics qui sont très liquides et activement négociés dans des marchés hors cote.

### Niveau 2 – Données importantes observables sur le marché

Les données du niveau 2 utilisées pour déterminer la juste valeur sont des données autres que les prix cotés du niveau 1, qui sont observables ou qui peuvent être corroborées par des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée des actifs ou des passifs. Les données du niveau 2 comprennent les prix cotés pour des actifs et des passifs semblables (c.-à-d. non identiques) sur des marchés actifs; les prix cotés pour des actifs et des passifs identiques ou semblables sur des marchés inactifs où les cours ne sont pas actualisés ou varient de façon marquée soit dans le temps ou entre les teneurs de marchés, ou sur lesquels l'information accessible au public est faible; les données autres que les prix cotés observables pour les actifs et passifs (par exemple, les courbes de taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers, la volatilité, l'échelonnement des remboursements anticipés, l'importance de la perte, le risque de crédit et le taux de défaut de paiement) ainsi que les données qui découlent principalement des données observables du marché ou corroborées par celles-ci par corrélation ou par d'autres moyens (données corroborées de marché). Les évaluations prennent en compte le risque de crédit en ajustant l'écart au-dessus de la courbe de rendement des titres du Trésor d'un montant approprié reflétant le risque de crédit lié à chaque émetteur, d'après les transactions observées sur le marché. Si les écarts observés sur le marché ne sont pas utilisés pour évaluer un titre ou s'ils ne reflètent pas la totalité du risque de crédit, la méthode d'évaluation reflète une prime d'illiquidité. Les titres évalués de cette façon comprennent les titres évalués au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés fondés sur les rendements des swaps observables sur le marché et les titres de créance ou de capitaux propres cotés sur un marché inactif. Cette catégorie inclut

généralement des titres adossés à des créances hypothécaires d'État et d'organismes publics ainsi que des titres de créance de sociétés.

**Niveau 3 – Données importantes non observables sur le marché**

Les données du niveau 3 sont non observables, s'appuient sur peu ou pas d'activité de marché et sont significatives pour ce qui est de la juste valeur des actifs ou des passifs. Les données non observables peuvent être utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur dans la mesure où des données observables ne sont pas disponibles, ce qui donne lieu à peu ou pas d'activité de marché pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation (ou d'informations du marché pour les données utilisées dans tout modèle d'évaluation). Par conséquent, les données non observables reflètent les hypothèses qui, de l'avis de l'unité d'exploitation, seraient prises en compte par les participants du marché dans le cadre de l'établissement du prix de l'actif ou du passif. Les titres concernés comprennent certains placements de capital-investissement et placements privés. Lorsqu'on a recours à des estimations, celles-ci sont fondées sur une combinaison d'indications de tiers indépendants et de modèles élaborés à l'interne, lesquelles sont ajustées d'après les données observables sur le marché si cela est possible. Les actifs et les passifs de niveau 3 comprennent habituellement certains placements dans des actions de sociétés fermées, certains titres adossés à des actifs, des contrats dérivés très structurés, complexes ou à long terme, ainsi que certains titres garantis par des créances pour lesquels il a été impossible d'obtenir des informations sur les prix émanant de sources indépendantes pour une portion importante des actifs sous-jacents.

Les tableaux suivants présentent les actifs financiers de la Compagnie évalués à la juste valeur sur une base récurrente. Les éléments présentés ci-dessous incluent les intérêts ou les dividendes courus connexes, le cas échéant.

	31 décembre 2011				31 décembre 2010				1 <sup>er</sup> janvier 2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 936	\$ –	–	16 936	16 851	–	–	16 851	12 471	–	–	12 471
Placements – disponibles à la vente												
Titres à revenu fixe	73 964	28 816	–	102 780	62 289	24 183	–	86 472	43 880	26 302	–	70 182
Actions ordinaires	58 940	–	–	58 940	53 006	–	–	53 006	35 762	–	–	35 762
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	194	–	194	–	173	–	173
	132 904	28 816	–	161 720	115 295	24 377	–	139 672	79 642	26 475	–	106 117
Placements – désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net												
Titres à revenu fixe	179 955	161 643	–	341 598	194 396	142 951	–	337 347	201 533	129 146	–	330 679
Actions privilégiées	–	515	–	515	–	577	–	577	–	463	–	463
	179 955	162 158	–	342 113	194 396	143 528	–	337 924	201 533	129 609	–	331 142
<b>Total</b>	<b>329 795</b>	<b>\$ 190 974</b>	<b>–</b>	<b>520 769</b>	<b>326 542</b>	<b>167 905</b>	<b>–</b>	<b>494 447</b>	<b>293 646</b>	<b>156 084</b>	<b>–</b>	<b>449 730</b>

Aucun transfert entre les niveaux n'a eu lieu au cours de l'exercice.

## 7. Immobilisations corporelles

Au cours des exercices clos les 31 décembre, les variations de la valeur comptable par catégorie d'immobilisations corporelles se détaillaient comme suit :

	Mobilier et agencements	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Total
1 <sup>er</sup> janvier 2010 :	815 \$	188	65	2 305	3 373
Acquisitions	3	321	9	142	475
Amortissement	(265)	(173)	(43)	(283)	(764)
31 décembre 2010 :	553	336	31	2 164	3 084
Acquisitions	4	170	200	11	385
Amortissement	(265)	(162)	(34)	(292)	(753)
31 décembre 2011	292 \$	344	197	1 883	2 716

Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	31 décembre 2011			31 décembre 2010			1 <sup>er</sup> janvier 2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable
Mobilier et agencements	1 328 \$	(1 036)	292	1 324	(771)	553	1 321	(506)	815
Matériel informatique	1 513	(1 169)	344	1 343	(1 007)	336	1 023	(835)	188
Logiciels	473	(276)	197	273	(242)	31	264	(199)	65
Améliorations locatives	2 932	(1 049)	1 883	2 921	(757)	2 164	2 778	(473)	2 305
<b>Total</b>	<b>6 246 \$</b>	<b>(3 530)</b>	<b>2 716</b>	<b>5 861</b>	<b>(2 777)</b>	<b>3 084</b>	<b>5 386</b>	<b>(2 013)</b>	<b>3 373</b>

## 8. Provision pour sinistres non payés et frais de règlement

### a) Nature des sinistres non payés et des frais de règlement

La détermination de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement est un processus complexe fondé sur des faits connus, des interprétations et des jugements et est influencée par divers facteurs, tels que l'expérience de la Compagnie dans des cas similaires et les tendances historiques en ce qui a trait au profil de règlement des sinistres, au paiement des pertes, au volume des sinistres non payés et frais de règlement en suspens, à la répartition et à la concentration de produits, au degré de gravité des sinistres, ainsi qu'au profil de fréquence des sinistres.

Il existe également d'autres facteurs, notamment le cadre juridique et réglementaire en constante évolution, les conclusions des études actuarielles et le savoir-faire professionnel du personnel du service des sinistres de la Compagnie et des experts en sinistres affectés au règlement de chaque sinistre, la qualité des données utilisées dans les projections, les pratiques actuelles en matière de gestion des sinistres, y compris celles du traitement et du règlement, l'effet des tendances inflationnistes sur les coûts futurs de règlement des sinistres, les taux de rendement des placements, la jurisprudence et la conjoncture économique. De plus, le temps peut avoir une incidence marquée sur le calcul de la provision, car plus l'intervalle entre le moment où survient une perte et le règlement d'un sinistre est important, plus le montant du règlement final peut varier. Par conséquent, les sinistres de courte durée, comme ceux portant sur les dommages matériels, ont tendance à être plus prévisibles que ceux qui sont de longue durée, comme ceux ayant trait à la responsabilité civile professionnelle et à l'assurance de titres.

Le processus d'établissement de la provision s'appuie sur le jugement et l'avis d'un nombre important d'individus, les antécédents et les tendances historiques, les tendances actuelles relatives aux questions juridiques, économiques, sociales et réglementaires et les attentes en ce qui a trait aux développements futurs. La provision reflète les attentes en ce qui concerne le coût final de l'administration et de la résolution des sinistres fondées sur une évaluation des faits et des circonstances alors connus, un examen des profils de règlements historiques, les estimations des tendances en matière de gravité et de fréquence des sinistres, les théories juridiques en matière de responsabilité et d'autres facteurs.

Par conséquent, le calcul des frais de règlement définitifs liés aux sinistres jusqu'à ce jour qui sous-tendent la provision pour sinistres non payés et frais de règlement, et tout recouvrement lié à la réassurance ou aux franchises, comporte des estimations et une incertitude relative à la mesure. Les montants sont fondés sur des estimations des tendances futures quant à la gravité des sinistres et à d'autres facteurs qui pourraient varier au cours du règlement des sinistres. Cette variabilité peut découler de

plusieurs facteurs, notamment des informations additionnelles sur les sinistres, des changements d'interprétation judiciaire, des modifications importantes de la gravité ou de la fréquence des sinistres par rapport aux tendances historiques et de l'inclusion de risques qui n'avaient pas été prévus au moment de l'établissement de la police. Les coûts définitifs engagés pourraient différer des estimations actuelles. Bien qu'il soit impossible de mesurer le degré de variabilité inhérent à ces estimations, la direction est d'avis que les méthodes d'estimation qui ont été utilisées produiront des résultats raisonnables compte tenu de l'information dont elle dispose actuellement.

### **b) Méthodes et hypothèses**

Les meilleures estimations des paiements liés aux sinistres et aux frais de règlement futurs sont déterminées d'après l'une ou plusieurs des méthodes actuarielles suivantes : la méthode Adler-Kline, la méthode du triangle, la méthode de la fréquence et de la gravité, et la méthode du ratio de la perte prévue. Aux fins de la sélection des méthodes d'estimation des sinistres définitifs, on tient compte, notamment, du secteur d'activité, du nombre d'années d'expérience et de la fiabilité relative de l'expérience, ce qui permet de refléter les méthodes des secteurs d'activité dont les sinistres ont tendance à être réglés à long terme et qui sont assujetties à la manifestation de sinistres majeurs.

Chaque méthode comprend le suivi des données liées aux sinistres selon l'année d'assurance, soit l'année au cours de laquelle le sinistre est déclaré en ce qui a trait à l'assurance responsabilité civile professionnelle de la Compagnie, et l'année au cours de laquelle l'assurance est souscrite en ce qui a trait à l'assurance de titres. Les sinistres payés et déclarés, compte non tenu et compte tenu des recouvrements liés à la réassurance et compte tenu des récupérations et subrogations, sont classés selon le secteur d'activité, l'année d'assurance et les périodes d'évolution dans un format connu sous le nom de triangles d'évolution des sinistres.

Chacune de ces méthodes se décrit comme suit :

#### **i) Méthode Adler-Kline**

Il s'agit d'une méthode qui s'apparente à la méthode de la fréquence et de la gravité et qui comprend l'estimation des tendances liées à la conclusion des sinistres non déclarés estimatifs en cours, combinée à l'estimation de la gravité moyenne des sinistres clos à intervalles de pourcentage consécutifs, compte tenu des profils historiques en matière de règlement de sinistre et du paiement moyen à la conclusion d'un sinistre.

#### **ii) Méthode du triangle**

Cette forme de méthode d'évolution se distingue par le fait que les sinistres définitifs pour chaque année d'assurance sont projetés en fonction des valeurs comptabilisées, en supposant que l'évolution des sinistres futurs sera semblable à celle des années précédentes.

#### **iii) Méthode de la fréquence et de la gravité**

Selon cette méthode, on suppose que pour chaque groupe de sinistres homogène identifié, le nombre de sinistres déclarés jusqu'à maintenant évoluera pour s'établir, au bout du compte, à un niveau semblable aux tendances historiques, et les règlements se chiffreront à des montants moyens prévisibles. Cette méthode comprend l'application du nombre de sinistres définitifs estimatifs à la gravité des principaux sinistres définitifs moyens estimatifs.

#### **iv) Méthode du ratio de la perte prévue**

En vertu de la méthode du ratio de la perte prévue, les projections des sinistres définitifs sont fondées sur des évaluations *a priori* des sinistres prévus. Un ratio de la perte prévue est appliqué à l'évaluation de l'exposition afin de déterminer les sinistres définitifs estimatifs de chaque année. Cette méthode est habituellement utilisée dans les secteurs d'activité dont l'expérience est limitée.

Les données liées aux sinistres comprennent les frais de règlement des sinistres externes et, pour une partie du portefeuille, les frais de règlement des sinistres internes. Une provision pour frais de règlement des sinistres internes a été établie d'après la technique d'assignation de personnel aux sinistres de Mango-Allen, une méthode fondée sur la transaction qui tient compte de la charge de travail du responsable des sinistres futurs prévus, par sinistre et par responsable, des taux de conclusion des sinistres et du nombre de sinistres définitifs. La provision pour frais de règlement des sinistres internes est incluse dans les soldes des sinistres survenus mais non déclarés.

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement est actualisée au moyen d'un taux d'intérêt déterminé d'après la valeur de marché estimative des titres à revenu fixe de la Compagnie qui soutiennent la provision pour sinistres non payés et frais de règlement au 31 décembre 2011, lequel était de 2,54 % (3,37 % au 31 décembre 2010; 3,46 % au 1<sup>er</sup> janvier 2010). La

## NOTES ANNEXES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011  
Les montants sont en dollars canadiens (les montants des tableaux sont en milliers).

valeur de marché estimative des titres à revenu fixe est fondée sur leur rendement à l'échéance, le risque de crédit qui leur est inhérent et les frais de placements qui y sont liés. Les estimations des recouvrements liés à la réassurance et les sinistres recouvrables auprès d'autres assureurs sont actualisés au moyen de la même méthode utilisée pour établir le passif connexe. En vertu des directives publiées par l'Institut canadien des actuaires, au 31 décembre 2011, la provision pour écarts défavorables correspondait à 11 % (11 % au 31 décembre 2010; 9 % au 1<sup>er</sup> janvier 2010) du montant net du passif des sinistres actualisés, à 1,5 % (1,5 % au 31 décembre 2010; 1,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2010) du passif des sinistres actualisés et cédés et à une réduction du taux d'actualisation de 0,50 % (0,50 % au 31 décembre 2010; 0,50 % au 1<sup>er</sup> janvier 2010).

Puisque la provision pour sinistres non payés et frais de règlement est comptabilisée sur une base actualisée et qu'elle reflète la valeur temps de l'argent, sa valeur comptable devrait constituer une base raisonnable pour la détermination de la juste valeur. Toutefois, la détermination de la juste valeur nécessite également un contexte pratique comportant un acheteur et un vendeur, qui doivent tous deux être disposés à conclure une transaction dans des conditions normales de concurrence et être en mesure de le faire. En l'absence d'un tel contexte pratique, la juste valeur n'est pas facilement déterminable.

Le tableau suivant présente les sinistres non payés et frais de règlement sur une base non actualisée et actualisée.

	31 décembre 2011		31 décembre 2010		1 <sup>er</sup> janvier 2010	
	Données non actualisées	Données actualisées	Données non actualisées	Données actualisées	Données non actualisées	Données actualisées
Sinistres non payés et frais de règlement	394 129 \$	408 666	378 164	381 606	393 166	383 855
Montants recouvrables auprès des réassureurs	(42 089)	(43 089)	(40 311)	(40 375)	(46 669)	(45 485)
<b>Montant net</b>	<b>352 040 \$</b>	<b>365 577</b>	<b>337 853</b>	<b>341 231</b>	<b>346 497</b>	<b>338 370</b>

Le tableau suivant présente le détail de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement, par secteur d'activité :

	31 décembre 2011			31 décembre 2010			1 <sup>er</sup> janvier 2010		
	Montant brut	Montant cédé	Montant net	Montant brut	Montant cédé	Montant net	Montant brut	Montant cédé	Montant net
Assurance responsabilité civile professionnelle	394 675 \$	(42 940)	351 735	367 672	(40 153)	327 519	370 026	(45 270)	324 756
Assurance de titres	13 991	(149)	13 842	13 934	(222)	13 712	13 829	(215)	13 614
<b>Total</b>	<b>408 666 \$</b>	<b>(43 089)</b>	<b>365 577</b>	<b>381 606</b>	<b>(40 375)</b>	<b>341 231</b>	<b>383 855</b>	<b>(45 485)</b>	<b>338 370</b>

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement, par provisions et sinistres survenus mais non déclarés, se détaille comme suit :

	31 décembre 2011			31 décembre 2010			1 <sup>er</sup> janvier 2010		
	Montant brut	Montant cédé	Montant net	Montant brut	Montant cédé	Montant net	Montant brut	Montant cédé	Montant net
Provisions	245 606 \$	(9 234)	236 372	233 940	(9 700)	224 240	225 488	(11 745)	213 743
Sinistres survenus mais non déclarés	163 060	(33 855)	129 205	147 666	(30 675)	116 991	158 367	(33 740)	124 627
<b>Total</b>	<b>408 666 \$</b>	<b>(43 089)</b>	<b>365 577</b>	<b>381 606</b>	<b>(40 375)</b>	<b>341 231</b>	<b>383 855</b>	<b>(45 485)</b>	<b>338 370</b>

Une évaluation du caractère approprié du passif des sinistres est effectuée à la fin de chaque trimestre. Cette évaluation comprend une réestimation du passif au titre des sinistres non payés et frais de règlement qui avait été établi initialement. Lorsque des ajustements doivent être apportés au passif estimatif au titre des sinistres, ils sont reflétés dans les activités courantes.

### c) Modifications des critères de sélection des hypothèses

En vertu du processus d'évaluation actuarielle de la Compagnie, les données liées aux sinistres sont analysées à chaque date d'évaluation afin de déterminer si les critères de sélection actuels des hypothèses actuarielles sont toujours appropriés aux fins de la détermination de la provision pour sinistres survenus mais non déclarés. Par conséquent, la Compagnie a revu les critères de sélection de certaines hypothèses clés utilisées dans le cadre de ses méthodes d'évaluation actuarielle aux 31 décembre 2011 et 2010.

Dans le cadre de l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2011, le coefficient d'évolution de la fréquence des sinistres de l'exercice considéré a été réduit de façon discrétionnaire par rapport aux niveaux historiques afin de tenir compte d'une modification du processus de traitement des sinistres de la Compagnie qui a permis d'accélérer le traitement initial des sinistres, ce qui a donné lieu à une réduction de 10 359 980 \$ de la provision pour sinistres liés à la responsabilité civile professionnelle de l'exercice considéré.

En 2010, la Compagnie a réévalué en détail les méthodes et les critères de sélection des principales hypothèses utilisées pour déterminer la provision pour sinistres non payés et frais de règlement afin de nous assurer qu'elles sont à jour et qu'elles reflètent de manière appropriée les changements au profil de risque. Les changements aux méthodes et aux hypothèses actuarielles ont donné lieu à une variation des sorties nettes prévues, et donc de la provision. Au 31 décembre 2010, l'incidence nette des changements apportés aux critères de sélection des hypothèses et des méthodes correspondait à une diminution de 8 460 076 \$ au titre de la provision, avant réassurance. Cette diminution comprenait une diminution nette de 20 195 333 \$ liée aux hypothèses sur la gravité des sinistres, une augmentation de 990 000 \$ liée aux hypothèses sur la fréquence des sinistres, une augmentation de 4 697 473 \$ liée à l'amélioration du modèle de flux de trésorerie nets futurs prévus, ainsi qu'une augmentation de 6 047 784 \$ liée à la révision de la provision pour écarts défavorables. L'incidence totale a été répartie selon l'année des polices; elle correspond ainsi à une augmentation de 5 531 256 \$ pour l'exercice considéré et à une diminution de 13 991 332 \$ pour les exercices précédents. Elle a également été répartie par secteur d'activité, et correspond ainsi à une diminution nette de 10 794 104 \$ au titre de l'assurance responsabilité civile professionnelle et à une augmentation de 2 334 028 \$ pour l'assurance des titres.

Le tableau suivant présente le détail des sinistres et des frais de règlement pour les exercices clos les 31 décembre.

	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Montant brut	Montant cédé	Montant net	Montant brut	Montant cédé	Montant net
Sinistres et frais de règlement externes payés	71 717 \$	1 316	70 401	72 902	1 901	71 001
Variation des provisions	5 039	(666)	5 705	873	(2 366)	3 239
Variation des sinistres survenus mais non déclarés	10 982	2 444	8 538	(15 643)	(4 043)	(11 600)
Actualisation	11 095	936	10 159	12 753	1 248	11 505
Frais de règlement des sinistres internes payés	6 242	—	6 242	5 964	—	5 964
Variation de la provision pour frais de règlement des sinistres internes payés	(56)	—	(56)	(233)	—	(233)
	<b>105 019 \$</b>	<b>4 030</b>	<b>100 989</b>	<b>76 616</b>	<b>(3 260)</b>	<b>79 876</b>

Les variations de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement, y compris les frais de règlement des sinistres internes, comptabilisées dans les états de la situation financière au cours de l'exercice comprennent les éléments suivants :

	2011	2010
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement au 1 <sup>er</sup> janvier, montant net	341 231 \$	338 370
Variation du montant net de la provision pour sinistres et frais de règlement, en raison de :		
Sinistres encourus des exercices antérieurs	(10 928)	(24 634)
Sinistres encourus de l'exercice considéré	101 759	93 005
Montants nets des sinistres et frais de règlement versés relativement à ce qui suit :		
Exercices antérieurs	(66 668)	(69 591)
Exercice considéré	(9 975)	(7 424)
Incidence de l'actualisation	10 158	11 505
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement au 31 décembre, montant net	365 577	341 231
Part de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement revenant aux réassureurs	43 089	40 375
<b>Provision pour sinistres non payés et frais de règlement au 31 décembre, montant brut</b>	<b>408 666 \$</b>	<b>381 606</b>

#### d) Tableaux de l'évolution des sinistres

Les tableaux des pages suivantes présentent l'évolution des sinistres, excluant les frais de règlement des sinistres internes, par année d'assurance sur une période donnée. Le premier tableau reflète l'évolution du montant brut des sinistres, compte non tenu de toute réduction découlant des recouvrements liés à la réassurance. Le deuxième tableau reflète l'évolution du montant net des sinistres, soit le montant brut des sinistres moins les recouvrements liés à la réassurance. Le triangle supérieur de chaque tableau présente l'évolution dans le temps des estimations de l'ensemble des sinistres pour chaque année d'assurance à mesure que les renseignements sur la fréquence et la gravité des sinistres, pris individuellement et collectivement, deviennent disponibles. Les

# NOTES ANNEXES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011  
Les montants sont en dollars canadiens (les montants des tableaux sont en milliers).

sinistres sont présentés sur une base non actualisée dans le triangle supérieur. Le triangle inférieur de chaque tableau présente le cumul, d'année en année, des sinistres et des frais de règlement des sinistres externes versés au cours de chaque année d'assurance. Au bas de chaque tableau, la provision pour frais de règlement des sinistres internes ainsi que l'incidence de l'actualisation et de la provision pour écarts défavorables, au 31 décembre 2011, sont présentées d'après les montants nets des deux triangles.

Compte non tenu de l'incidence de la réassurance, le tableau de l'évolution des sinistres se détaille comme suit :

	Année d'assurance										Total	
	Toutes les années antérieures	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010		2011
<b>Estimation des sinistres définitifs</b>												
À la fin de l'année d'assurance		74 819	71 674	86 224	76 338	82 043	88 720	91 567	94 936	90 778	98 870	
Un an plus tard		78 578	71 028	84 723	77 704	81 820	90 139	99 776	95 781	90 585		
Deux ans plus tard		78 428	71 179	80 693	78 736	82 040	95 375	94 086	97 708			
Trois ans plus tard		73 771	67 729	75 159	72 246	78 097	93 715	93 942				
Quatre ans plus tard		69 923	60 125	72 727	74 959	72 438	93 424					
Cinq ans plus tard		68 426	60 190	69 390	71 851	70 399						
Six ans plus tard		67 244	60 315	65 672	68 675							
Sept ans plus tard		66 385	56 673	63 553								
Huit ans plus tard		64 889	55 656									
Neuf ans plus tard		63 356										
<b>Cumul des sinistres payés</b>												
À la fin de l'année d'assurance		(3 578)	(4 739)	(5 938)	(3 792)	(4 811)	(4 100)	(5 593)	(6 726)	(4 628)	(6 868)	
Un an plus tard		(15 746)	(14 256)	(17 846)	(14 771)	(15 829)	(21 723)	(19 886)	(21 366)	(16 553)		
Deux ans plus tard		(24 391)	(23 220)	(29 814)	(26 437)	(25 463)	(37 033)	(32 641)	(35 997)			
Trois ans plus tard		(34 895)	(30 970)	(38 240)	(35 268)	(35 114)	(51 509)	(47 582)				
Quatre ans plus tard		(42 480)	(36 918)	(42 468)	(43 306)	(44 050)	(59 136)					
Cinq ans plus tard		(47 743)	(42 371)	(46 728)	(50 379)	(49 252)						
Six ans plus tard		(52 394)	(46 355)	(49 342)	(53 878)							
Sept ans plus tard		(55 344)	(49 604)	(52 017)								
Huit ans plus tard		(57 009)	(50 947)									
Neuf ans plus tard		(57 822)										
Estimation des sinistres définitifs		63 356	55 656	63 553	68 675	70 399	93 424	93 942	97 708	90 585	98 870	
Cumul des sinistres payés		(57 822)	(50 947)	(52 017)	(53 878)	(49 252)	(59 136)	(47 582)	(35 997)	(16 553)	(6 868)	
Passif des sinistres non actualisés	17 530	5 534	4 709	11 536	14 797	21 147	34 288	46 360	61 711	74 032	92 002	<b>383 646</b>
Provision pour frais de règlement des sinistres internes	111	73	95	145	227	385	668	1 087	1 599	2 295	3 778	<b>10 483</b>
Actualisation (y compris la provision pour écarts défavorables)	877	125	89	367	566	882	1 516	1 916	2 534	2 760	2 905	<b>14 537</b>
Valeur actualisée comptabilisée dans l'état de la situation financière	18 518	5 732	4 893	12 048	15 590	22 414	36 492	49 363	65 844	79 087	98 685	<b>408 666</b>

Compte tenu de l'incidence de la réassurance, le tableau de l'évolution des sinistres se détaille comme suit :

	Année d'assurance										Total	
	Toutes les années antérieures	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010		2011
<b>Estimation des sinistres définitifs</b>												
À la fin de l'année d'assurance		44 728	67 631	75 255	72 615	78 076	84 240	86 762	89 886	86 458	94 874	
Un an plus tard		47 171	67 386	74 954	73 981	77 873	85 659	94 971	91 732	86 265		
Deux ans plus tard		47 724	67 137	71 725	75 013	78 093	90 895	90 242	93 660			
Trois ans plus tard		45 348	62 886	66 990	68 523	74 150	90 130	90 098				
Quatre ans plus tard		44 588	57 725	64 559	71 236	69 280	89 840					
Cinq ans plus tard		43 682	57 790	61 221	68 873	67 241						
Six ans plus tard		42 961	57 915	58 548	65 696							
Sept ans plus tard		42 365	54 273	56 429								
Huit ans plus tard		40 531	53 176									
Neuf ans plus tard		39 545										
<b>Cumul des sinistres payés</b>												
À la fin de l'année d'assurance		(2 236)	(4 561)	(4 910)	(3 792)	(4 811)	(4 100)	(5 593)	(6 726)	(4 628)	(6 868)	
Un an plus tard		(10 011)	(13 897)	(15 239)	(14 771)	(15 829)	(21 723)	(19 886)	(21 366)	(16 553)		
Deux ans plus tard		(15 535)	(22 745)	(26 057)	(26 437)	(25 463)	(37 033)	(32 641)	(35 997)			
Trois ans plus tard		(22 253)	(30 409)	(34 117)	(35 268)	(35 114)	(51 509)	(47 582)				
Quatre ans plus tard		(27 126)	(34 969)	(38 233)	(43 306)	(44 050)	(59 136)					
Cinq ans plus tard		(30 495)	(40 371)	(42 438)	(50 379)	(49 252)						
Six ans plus tard		(33 337)	(44 338)	(45 242)	(53 878)							
Sept ans plus tard		(35 238)	(47 374)	(47 875)								
Huit ans plus tard		(36 308)	(48 707)									
Neuf ans plus tard		(36 822)										
Estimation des sinistres définitifs		39 545	53 176	56 429	65 696	67 241	89 840	90 098	93 660	86 265	94 874	
Cumul des sinistres payés		(36 822)	(48 707)	(47 875)	(53 878)	(49 252)	(59 136)	(47 582)	(35 997)	(16 553)	(6 868)	
Passif des sinistres non actualisés	7 403	2 723	4 469	8 554	11 818	17 989	30 704	42 516	57 663	69 712	88 006	<b>341 557</b>
Provision pour frais de règlement des sinistres internes	111	73	95	145	227	385	688	1 087	1 599	2 295	3 778	<b>10 483</b>
Actualisation (y compris la provision pour écarts défavorables)	554	102	89	320	499	801	1 414	1 818	2 430	2 666	2 844	<b>13 537</b>
Valeur actualisée comptabilisée dans l'état de la situation financière	8 068	2 898	4 653	9 019	12 544	19 175	32 806	45 421	61 692	74 673	94 628	<b>365 577</b>

## 9. Primes non acquises

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour les primes non acquises au cours des exercices clos les 31 décembre :

	2011	2010
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	570 \$	693
Primes souscrites au cours de l'exercice, montant net	109 784	100 315
Moins : Primes acquises au cours de l'exercice, montant net	(109 691)	(100 438)
(Augmentation) diminution des primes non acquises	93	(123)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>663 \$</b>	<b>570</b>

Les estimations des passifs des primes non acquises ont été soumises à une évaluation actuarielle afin de nous assurer qu'elles sont suffisantes pour payer les sinistres futurs et les frais liés aux assurances non échues aux dates d'évaluation.

## 10. Réassurance

Le programme de réassurance de la Compagnie consiste en une cession de 90 % de ses polices d'assurance responsabilité civile professionnelle excédentaires (100 % en 2010), et en une protection de réassurance en excédent de sinistres de 10 M\$ sur tout sinistre de plus de 5 M\$, qui fournit une couverture pour les événements isolés qui entraînent plusieurs sinistres liés à l'assurance responsabilité civile professionnelle ou à l'assurance de titres. La réassurance ne libère pas la Compagnie de sa responsabilité principale à titre d'assureur initial. Dans l'éventualité où un réassureur n'est pas en mesure de satisfaire aux obligations prises en charge en vertu des conventions de réassurance, la Compagnie est responsable de ces montants. Habituellement, les traités de réassurance sont renouvelés sur une base annuelle et les modalités font l'objet d'un examen par la haute direction dont les conclusions sont communiquées au conseil d'administration de la Compagnie. Les ententes de réassurance sont conclues avec des compagnies de réassurance dont la notation, établie par un tiers indépendant, est d'au moins A- et qui sont solvables de l'avis de la Compagnie. Compte tenu des renseignements actuels sur la situation financière des réassureurs, aucune provision pour créances douteuses n'a été constituée dans les états financiers relativement aux réassureurs.

## 11. Transactions entre parties liées

Conformément à une convention de service conclue le 1<sup>er</sup> janvier 1995 et modifiée en date du 30 septembre 2009, la Compagnie administre le Fonds d'assurance responsabilité civile professionnelle (le « Fonds ») du Barreau et fournit tous les services directement liés aux activités et à l'administration générale du Fonds; en contrepartie, le Barreau maintient son programme d'assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire auprès de la Compagnie.

La police d'assurance en vertu du programme d'assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire du Barreau est souscrite par la Compagnie et demeure en vigueur pour une durée correspondant à l'année civile. La police d'assurance est renouvelée avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, sous réserve de l'acceptation par le Barreau des modalités de renouvellement énoncées par la Compagnie. Le montant annuel maximal de la garantie pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 1995 et le 31 décembre 2011 correspond à 1 000 000 \$ par sinistre et à 2 000 000 \$ au total par membre. En vertu de la police d'assurance en vigueur du 1<sup>er</sup> juillet 1990 au 31 décembre 1994, la Compagnie était responsable des sinistres excédant le montant des franchises du Barreau et des membres. La provision pour sinistres non payés et frais de règlement est présentée déduction faite des montants relatifs aux polices des exercices antérieurs à 1995 qui sont payables par le Barreau.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, un montant brut de 104 020 605 \$ des primes souscrites concernait l'assurance obligatoire fournie au Barreau et à ses membres (94 785 726 \$ en 2010). Au 31 décembre 2011, le Barreau devait un montant de 1 118 045 \$ à la Compagnie (4 107 326 \$ au 31 décembre 2010; 19 124 346 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2010).

Le total de la rémunération des employés de la Compagnie désignés comme les principaux dirigeants, soit les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Compagnie, directement ou indirectement, y compris les administrateurs de la Compagnie, se détaille comme suit :

	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Rémunération et avantages à court terme	2 584 \$	2 360
Avantages postérieurs à l'emploi	295	262
	<b>2 879 \$</b>	<b>2 622</b>

## 12. Avantages du personnel futurs

La Compagnie dispose d'un régime de retraite à cotisations définies, lequel est offert à tous les salariés qui satisfont aux critères d'admissibilité. Les salariés sont tenus de cotiser 4,5 % de leur revenu annuel maximal ouvrant droit à pension et 6 % de l'excédent de ce dernier montant sur leur revenu annuel de base. En vertu du régime, la Compagnie verse une cotisation égale à celle des employés. En 2011, la Compagnie a effectué des paiements de 601 843 \$ (522 057 \$ en 2010) et a enregistré une charge de retraite de 602 938 \$ (538 538 \$ en 2010).

La Compagnie dispose également d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies, qui fournit des prestations de retraite fondées sur le salaire définitif ou un barème fixe, en fonction de certains critères. L'évaluation et les exigences de financement de ce régime sont fondées sur des évaluations effectuées par un actuaire externe. À des fins de présentation de l'information financière, le régime est évalué au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services, qui comprend le calcul de la valeur actuarielle de l'obligation au titre des services rendus envers les membres, y compris une provision pour leur revenu futur prévu. Les exigences de financement du régime sont déterminées au moyen de la méthode de la solvabilité, qui tient compte du coût estimatif pour garantir les prestations de chaque membre par l'intermédiaire d'une compagnie d'assurance ou d'un autre fournisseur d'assurance rachat à la date d'évaluation. Les méthodes d'évaluation sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses, lesquelles varient selon les conditions économiques, y compris les taux d'intérêt en vigueur sur le marché, et les variations de ces hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite. La capitalisation du régime complémentaire a débuté en 2005. En 2011, la Compagnie a versé des paiements de 1 365 790 \$ (229 856 \$ en 2010) et a enregistré une charge de retraite de 573 136 \$ en 2011 (422 477 \$ en 2010) au titre de ce régime. Les exigences en matière de capitalisation sont revues chaque année au moyen d'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation avec prise d'effet le 31 décembre. L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente a été effectuée en date du 31 décembre 2010.

Aux fins de la présentation de l'information, le tableau suivant présente les actifs et les passifs liés aux prestations de retraite évalués au moyen des valeurs aux 31 décembre :

	2011	2010	2009	2008	2007
<b>Obligations au titre des prestations constituées</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	4 527 \$	3 738	2 938	2 312	2 164
Coût des services rendus au cours de l'exercice	198	172	139	191	145
Coût financier	248	234	200	162	115
Perte actuarielle	696	383	461	(461)	(76)
Prestations spéciales de cessation d'emploi	–	–	–	–	373
Compression	–	–	–	–	(409)
Modification au titre du régime	–	–	–	734	–
Solde au 31 décembre	5 669 \$	4 527	3 738	2 938	2 312
<b>Actifs du régime</b>					
Juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	5 283	4 833	2 862	2 346	1 560
Rendement réel des actifs des régimes, déduction faite des charges	63	220	413	(240)	(37)
Cotisations patronales	1 366	230	1 558	756	823
Juste valeur au 31 décembre	6 712 \$	5 283	4 833	2 862	2 346

Les actifs du régime à prestations définies découlent principalement des cotisations patronales qui sont initialement réparties également entre des dépôts détenus auprès du gouvernement du Canada et des placements dans les parts d'un fonds commun de placement équilibré. La répartition des instruments financiers dans le fonds commun de placement se détaille comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Actions	54,2 %	66,5 %	68,3 %
Titres à revenu fixe	39,2 %	32,6 %	30,3 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,6 %	0,9 %	1,4 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

# NOTES ANNEXES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011  
Les montants sont en dollars canadiens (les montants des tableaux sont en milliers).

Le rapprochement de l'excédent au titre de la situation de capitalisation des régimes de retraite et des montants comptabilisés dans les états financiers se détaille comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Juste valeur des actifs du régime	6 712 \$	5 283	4 833
Obligation au titre des prestations constituées	(5 669)	(4 527)	(3 738)
Situation de capitalisation – excédent	1 043	756	1 095
Perte actuarielle nette non amortie	818	312	166
<b>Actif au titre des prestations constituées</b>	<b>1 861 \$</b>	<b>1 068</b>	<b>1 261</b>

L'actif au titre des prestations constituées est inclus dans le poste Autres actifs, tandis que le passif au titre des prestations constituées (s'il en est) est inclus dans le poste Charges exigibles et courues de l'état de la situation financière.

*Composantes des coûts au titre du régime à prestations définies constatées au cours des exercices clos les 31 décembre :*

	2011	2010
Coût des services rendus au cours de l'exercice	198 \$	172
Coût financier	248	234
Rendement prévu des actifs	(185)	(150)
(Gain) perte actuariel(le)	312	166
<b>Coûts au titre du régime à prestations définies constaté dans le compte de résultat</b>	<b>573 \$</b>	<b>422</b>

Les principales hypothèses utilisées par la Compagnie aux fins de l'évaluation de fin d'exercice sont les suivantes (moyennes pondérées) :

	2011	2010
Taux d'actualisation	4,50 %	5,25 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes	6,00 %	6,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %

## 13. Impôt sur le résultat

### a) Charge d'impôt comptabilisée dans le compte de résultat

Le total de la charge d'impôt comptabilisée dans le compte de résultat comprend les éléments suivants :

	2011	2010
<b>Impôt exigible</b>		
Charge (économie) d'impôt de l'exercice	3 628 \$	6 909
Ajustements de l'exercice précédent	(12)	8
<b>Total de la charge d'impôt exigible</b>	<b>3 616 \$</b>	<b>6 917</b>
<b>Impôt différé</b>		
Naissance et renversement de différences temporelles	(333)	(214)
Variation des taux d'imposition prévus par la loi	127	159
<b>Total de la charge d'impôt différé</b>	<b>(206) \$</b>	<b>(55)</b>
<b>Total de la charge d'impôt</b>	<b>3 410 \$</b>	<b>6 862</b>

La charge d'impôt différé comptabilisée dans le compte de résultat représente les variations des éléments suivants :

	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Sinistres non payés et frais de règlement	(54) \$	276
Placements	(302)	(266)
Régimes de retraite	188	(54)
Immobilisations corporelles	(38)	(11)
	<b>(206) \$</b>	<b>(55)</b>

### **b) Charge d'impôt comptabilisée dans l'état du résultat global**

Le total de la charge d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global comprend les éléments suivants :

	<b>2011</b>	<b>2010</b>
<b>Impôt exigible</b>		
Profits et pertes latents sur les placements disponibles à la vente du portefeuille	28 \$	1 449
Régimes de retraite	-	-
<b>Total de la charge d'impôt exigible</b>	<b>28</b>	<b>1 449</b>
<b>Impôt différé</b>		
Profits et pertes latents sur les placements disponibles à la vente du portefeuille	(81)	(89)
Régimes de retraite	-	-
<b>Total de la charge d'impôt différé</b>	<b>(81) \$</b>	<b>(89)</b>
<b>Total de la charge d'impôt incluse dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(53) \$</b>	<b>1 360</b>

### **c) Rapprochement de l'impôt sur le résultat**

Le tableau suivant présente un rapprochement de l'impôt sur le résultat, calculé au taux d'imposition prévu par la loi, et de la charge d'impôt incluse dans le compte de résultat.

	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Bénéfice net (perte nette) avant impôt	12 116 \$	22 075
Taux d'imposition prévus par la loi	28,25 %	31,00 %
Charge (économie) d'impôt aux taux prévus par la loi	3 423	6 843
Augmentation (diminution) découlant de :		
Sinistres non payés	148	165
Placements	(169)	(194)
Régime de retraite	(25)	5
Immobilisations corporelles	5	4
Frais de repas et de divertissement non déductibles	28	20
Autres éléments non déductibles	-	19
<b>Charge (économie) d'impôt</b>	<b>3 410 \$</b>	<b>6 862</b>

Le taux d'imposition prévu par la loi applicable à la Compagnie a diminué entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 en raison d'une réduction des taux quasi adoptés au niveau du gouvernement fédéral du Canada et du gouvernement de la province d'Ontario.

## NOTES ANNEXES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011  
Les montants sont en dollars canadiens (les montants des tableaux sont en milliers).

### d) Actif d'impôt différé, montant net

Le montant net au titre de l'actif d'impôt différé de la Compagnie découle de différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et les montants utilisés aux fins de l'impôt. Les sources de ces différences temporelles et l'incidence fiscale se présentent comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 <sup>er</sup> janvier 2010
<b>Actif d'impôt différé</b>	4 641 \$	4 587	4 863
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement, montant net	147	109	98
Immobilisations corporelles	4 788	4 696	4 961
<b>Passif d'impôt différé</b>	(541)	(923)	(1 278)
Placements	(455)	(267)	(322)
Régime de retraite	(996)	(1 190)	(1 600)
<b>Total de l'actif d'impôt différé, montant net</b>	<b>3 792 \$</b>	<b>3 506</b>	<b>3 361</b>

Au cours de l'exercice, la Compagnie a versé des paiements de 12 056 758 \$ (3 396 438 \$ en 2010) à diverses administrations fiscales et a reçu de celles-ci des remboursements de 115 735 \$ (403 309 \$ en 2010).

## 14. Charges opérationnelles

Le tableau suivant présente un sommaire des charges opérationnelles de la Compagnie, selon leur nature.

	2011	2010
Salaires et avantages du personnel	9 920 \$	9 119
Frais d'administration	3 446	3 285
Honoraires professionnels	1 099	1 028
Paiement en vertu d'un bail	864	613
Communications	1 022	1 059
Systèmes d'information	613	619
Amortissement des immobilisations corporelles	497	517
<b>Total</b>	<b>17 461 \$</b>	<b>16 240</b>

Les salaires et les avantages du personnel comprennent des montants liés aux avantages du personnel futurs en vertu d'un régime de retraite à cotisations définies de 601 843 \$ (522 057 \$ en 2010) et d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies de 573 136 \$ (422 477 \$ en 2010).

## 15. Loyers exigibles en vertu de contrats de location simple

La Compagnie a conclu un bail d'une durée de dix ans entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2008 et visant des locaux situés au 250, rue Yonge. La Compagnie peut proroger le bail pour cinq années additionnelles en vertu des modalités générales actuelles.

Au 31 décembre 2011, les paiements au titre des obligations locatives relatives aux locaux pour bureaux étaient les suivants :

	2012	2013	2014	2015	2016	Par la suite
Paiements au titre des obligations locatives relatives aux locaux pour bureaux	1 220	1 220	1 220	1 220	1 220	1 728

## 16. Capital social et surplus d'apport

Le capital social de la Compagnie représente :

30 000 actions ordinaires dont la valeur nominale est de 100 \$ chacune, autorisées, émises et payées.

20 000 actions privilégiées dont la valeur nominale est de 100 \$ chacune, à dividende de 6 % non cumulatif, rachetables, sans droit de vote, autorisées, émises et payées.

Les actions privilégiées répondent à la définition de capitaux propres conformément aux critères établis dans IAS 32, *Instruments financiers – Présentation*.

Le surplus d'apport représente le financement supplémentaire fourni par le Barreau au titre du capital.

## 17. Renseignements sur l'assurance requis par la loi

La Compagnie est bénéficiaire de comptes en fiducie totalisant 1 267 157 \$ au 31 décembre 2011 (1 276 851 \$ au 31 décembre 2010; 1 286 762 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2010) détenus à titre de garantie relativement à la réassurance cédée à des réassureurs non inscrits. Le solde en fiducie n'est pas comptabilisé dans les présents états financiers, mais il est pris en compte dans la détermination des exigences requises par la loi en matière de capital.

Conformément aux exigences d'agrément, la Compagnie a déposé des titres auprès des autorités de réglementation dont la valeur de marché était de 52 395 \$ au 31 décembre 2011 (51 517 \$ au 31 décembre 2010; 50 741 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2010).

## 18. Gestion du capital

Les capitaux propres de la Compagnie constituent son capital. Au 31 décembre 2011, les capitaux propres de la Compagnie s'élevaient à 167 876 272 \$ (159 307 159 \$ au 31 décembre 2010; 141 067 267 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2010). Les objectifs de la Compagnie en matière de gestion du capital sont de maintenir sa solidité financière, de protéger sa capacité à payer les sinistres, de maintenir sa solvabilité et de fournir un rendement raisonnable aux actionnaires à long terme. Les membres de la haute direction, de pair avec le conseil d'administration de la Compagnie et son comité d'audit, élaborent la stratégie en matière de capital et supervisent les processus de gestion du capital de la Compagnie. Le capital est géré au moyen de mesures réglementaires et de paramètres internes.

La CSFO, le principal organisme responsable de la réglementation d'assurance régissant les activités de la Compagnie, ainsi que d'autres organismes provinciaux responsables de la réglementation d'assurance, réglemente le capital requis par la Compagnie au moyen de deux mesures clés, soit le test du capital minimal et l'examen dynamique de suffisance du capital. Le ratio de solvabilité minimal ciblé par la Compagnie est de 185 % (185 % en 2010), ce qui est supérieur à l'exigence réglementaire en vertu du test du capital minimal, qui est de 150 %. Pour assurer le suivi des exigences actuelles et futures en matière de capital requis, l'actuaire désigné de la Compagnie modélise la situation financière prévue de la Compagnie selon différents scénarios défavorables. L'actuaire désigné doit présenter un rapport annuel et un rapport d'examen dynamique de suffisance du capital à la direction et au comité d'audit. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la Compagnie s'est conformée aux directives

des différents organismes de réglementation provinciaux et, au 31 décembre 2011, le résultat de la Compagnie au test du capital minimal était de 220 % (226 % au 31 décembre 2010; 206 % au 1<sup>er</sup> janvier 2010).

Une manière courante d'évaluer la suffisance du capital dans le secteur de l'assurance IARD, utilisée également par la direction, est le ratio primes nettes/excédent (ou capitaux propres). Plus le ratio est élevé, plus le risque assumé par la Compagnie est grand par rapport à l'excédent disponible pour amortir les variations dans les sinistres. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, le ratio des primes nettes souscrites par rapport à l'excédent de la Compagnie était de 65 % (63 % en 2010).

La Compagnie peut utiliser la réassurance pour gérer la situation de son capital.

## 19. Gestion des risques

En raison de la nature des activités d'une compagnie d'assurance, les instruments financiers constituent la majeure partie des états de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2011 et 2010. Les principaux risques auxquels est exposée la Compagnie en raison du fait qu'elle détient des instruments financiers et des passifs au titre de contrats d'assurance comprennent le risque d'assurance, le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. L'exposition de la Compagnie au risque de marché découle principalement des fluctuations des taux d'intérêt et des variations défavorables du cours des actions.

Le cadre global de gestion des risques utilisé par la Compagnie établit les pratiques de gestion des risques et comprend des politiques et des processus de définition, d'évaluation, de gestion et de surveillance des risques et des seuils de tolérance aux risques. Conçu pour favoriser la rigueur et la cohérence de la gestion des risques, il permet d'assurer la gouvernance et la supervision des activités de gestion des risques dans les diverses unités d'exploitation de la Compagnie.

Le cadre de gestion des risques de la Compagnie vise à réduire au minimum les risques qui pourraient avoir des répercussions défavorables importantes sur la valeur ou l'envergure de la Compagnie, à contribuer à la réalisation d'un rendement stable et durable, à déterminer les risques que la Compagnie peut gérer de manière à accroître le bénéfice et à assurer la transparence quant aux risques auxquels la Compagnie est exposée grâce à la présentation d'informations à l'interne et à l'externe. L'approche en matière de gestion des risques de la Compagnie implique la prise en charge de risques qui cadrent avec ses objectifs en contrepartie d'un rendement approprié. Le programme de gestion des risques de la Compagnie s'harmonise avec sa vision à long terme, et sa culture favorise un programme efficace de gestion des risques. Les composantes clés de cette culture sont, entre autres, l'équité, la compréhension de l'incidence du risque sur tous les intervenants importants, l'inclusion de la gestion du risque dans les activités quotidiennes, la promotion d'une communication intégrale et transparente, la collaboration et l'harmonisation des objectifs et des incitatifs.

Les évaluations de l'exposition au risque exprimées ci-dessous comprennent principalement la sensibilité du bénéfice net de la Compagnie et, s'il y a lieu, des autres éléments du résultat global, aux fluctuations de divers facteurs économiques. Ces expositions au risque comprennent la sensibilité en raison de changements particuliers dans les cours du marché et les niveaux des taux d'intérêt prévus au moyen de modèles internes à une date précise, et sont évaluées par rapport à un niveau de départ qui reflète les actifs et les passifs de la Compagnie à cette date ainsi que les facteurs actuariels, les rendements sur placements et les activités de placement pris en charge par la Compagnie dans le futur. Les expositions au risque évaluent l'incidence de la variation d'un facteur à un moment donné en présumant que tous les autres facteurs demeurent inchangés. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ces estimations pour une variété de raisons, incluant l'interaction entre ces facteurs quand il y en a plus d'un qui subit des variations, des variations des estimations au titre du rendement actuariel, du rendement des placements et des activités de placements futures, des résultats réels qui diffèrent des hypothèses, des variations au titre de la composition des activités, des taux d'imposition effectifs et d'autres facteurs de marché, de même que l'ensemble des limites des modèles internes de la Compagnie.

### a) Risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque de perte découlant de l'écart entre les données réelles et les estimations lorsqu'un produit a été conçu et tarifé en fonction des sinistres, du comportement des titulaires de police ainsi que des charges. De l'avis de la Compagnie, les principaux risques d'assurance auxquels elle est exposée sont le risque de prix, le risque de concentration et le risque lié aux provisions. L'objectif de souscription de la Compagnie consiste à développer ses activités au sein de son marché cible de façon prudente et diversifiée et d'atteindre des résultats opérationnels rentables.

### Risque de prix

Le risque de prix se présente lorsque l'expérience réelle en matière de sinistres diffère des hypothèses incluses dans le calcul des prix. Par le passé, les résultats de souscription du secteur de l'assurance IARD ont fluctué de façon importante en raison du caractère cyclique du marché de l'assurance. Le cycle du marché est touché par la fréquence et la gravité des sinistres, les niveaux de l'offre et de la demande, la conjoncture économique générale et la concurrence au niveau des prix. La Compagnie met l'accent sur une souscription rentable en ayant recours à un personnel de souscription chevronné ainsi qu'à des modèles d'établissement de prix et des outils de surveillance du caractère approprié des prix. La Compagnie établit le prix de ses produits en tenant compte de nombreux facteurs, dont les tendances en matière de fréquence et de gravité des sinistres, les ratios des charges par rapport aux primes par gamme de produits, les facteurs de risque spéciaux liés à la gamme de produits et le revenu de placement gagné sur les primes détenues jusqu'au règlement des sinistres et des frais connexes. La méthode d'établissement de prix de la Compagnie est conçue pour assurer un rendement approprié tout en fournissant un taux à long terme stable. Ces facteurs sont examinés et ajustés sur une base périodique afin de nous assurer qu'ils reflètent le contexte actuel.

### Risque de concentration

Le risque de concentration représente le risque lié à l'augmentation des sinistres imputable à la diversification inappropriée d'un portefeuille de couvertures. La Compagnie a un programme de réassurance afin de limiter son exposition aux sinistres catastrophiques découlant d'événements isolés ou d'un ensemble d'événements. Environ 99 % des activités de la Compagnie ont lieu en Ontario, dont 95 % sont liées à l'assurance responsabilité civile professionnelle. Par conséquent, la Compagnie est exposée aux changements des tendances, de l'inflation, du domaine judiciaire et de la réglementation qui touchent ces secteurs. Le tableau suivant présente un sommaire de la diversification géographique, par emplacement, du risque d'assurance sous-jacent pour les exercices clos les 31 décembre :

	2011			2010		
	Ontario	Toutes les autres provinces	Total	Ontario	Toutes les autres provinces	Total
<b>Primes souscrites, montant brut</b>						
Assurance responsabilité civile professionnelle	109 663 \$	–	109 663	100 071	–	100 071
Assurance de titres	5 752	314	6 066	6 156	446	6 602
<b>Total</b>	<b>115 415 \$</b>	<b>314</b>	<b>115 729</b>	<b>106 227</b>	<b>446</b>	<b>106 673</b>

### Risque lié aux provisions

Le risque lié aux provisions découle du fait que les expériences réelles en matière de sinistres peuvent différer de façon défavorable des hypothèses prises en compte dans l'établissement des réserves, surtout en raison du temps écoulé entre la manifestation du sinistre, la déclaration du sinistre à l'assureur et la résolution finale de la demande de règlement. Les provisions pour sinistres rendent compte des prévisions relatives au coût final de résolution et d'administration des sinistres fondées sur une évaluation des faits et des circonstances alors connus, un examen des profils de règlement historiques, les estimations des tendances en matière de gravité et de fréquence des sinistres, les théories juridiques en matière de responsabilité et d'autres facteurs. Les variations des provisions liées aux sinistres de périodes antérieures sont comptabilisées dans la période considérée, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur le bénéfice de l'exercice considéré. Afin d'atténuer ce risque, la Compagnie utilise des systèmes d'information pour maintenir l'intégrité des données liées aux sinistres. De plus, l'évaluation des provisions pour sinistres est effectuée par un actuaire interne sur une base trimestrielle et est examinée séparément par la direction de la Compagnie chaque trimestre et par l'actuaire désigné externe au milieu de l'exercice et à la fin, et doit être jugée acceptable par eux.

### Analyses de sensibilité

Les risques liés aux contrats d'assurance IARD sont complexes et assujettis à un certain nombre de variables, ce qui complique l'analyse de sensibilité quantitative. La Compagnie est d'avis que la provision pour sinistres non payés et frais de règlement comptabilisée dans l'état de la situation financière est appropriée. Cependant, l'expérience réelle sera différente de l'issue prévue. Parmi les secteurs d'activité de la Compagnie, celui de l'assurance responsabilité civile professionnelle dispose de la plus importante provision pour sinistres non payés et frais de règlement. En raison de ce secteur d'activité et des méthodes actuarielles utilisées pour estimer sa provision pour sinistres non payés et frais de règlement, les coefficients de l'évolution du nombre de sinistres déclarés et le taux moyen de gravité des sinistres sont les hypothèses les plus critiques qui sont utilisées. Si les coefficients de l'évolution du nombre de sinistres déclarés augmentaient de sorte que le nombre de sinistres non déclarés estimatif augmente de 20 %, le montant net au titre de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement augmenterait de 1 338 164 \$ et, après impôt, l'incidence nette de cette augmentation sur les capitaux propres consisterait en une réduction de 960 133 \$. Si le taux moyen de gravité des sinistres était supérieur de 1 %, le montant net au titre de la provision pour sinistres

non payés et frais de règlement augmenterait de 3 497 829 \$ et, après impôt, l'incidence nette de cette augmentation sur les capitaux propres consisterait en une réduction de 2 509 692 \$. L'incidence de la variation des autres hypothèses serait moins importante.

### **b) Risque de crédit**

Le risque de crédit correspond au risque de perte découlant de l'incapacité ou du refus d'un emprunteur ou d'une contrepartie de respecter ses obligations de paiement envers la Compagnie. Le risque de crédit découle des placements dans des titres à revenu fixe et dans des actions privilégiées, de même que des soldes à recevoir des assurés et des réassureurs.

La direction surveille le risque de crédit et toute mesure de contrôle visant à atténuer ce risque. La Compagnie a établi un processus d'évaluation du crédit en vertu duquel la qualité de crédit de tous les actifs fait l'objet d'une surveillance continue afin que des mesures appropriées puissent être prises rapidement lorsqu'un changement pouvant avoir une incidence importante survient.

Les processus de gouvernance relatifs aux placements comprennent la surveillance du comité des placements du conseil d'administration. La surveillance porte sur les gestionnaires externes des placements, le rendement des placements et le respect de la politique de placement de la Compagnie. L'énoncé des politiques relatives aux placements de la Compagnie, qui fait l'objet d'une révision au moins une fois par an, porte sur des questions diverses telles que les objectifs, les risques et la gestion des placements. Des directives et des limites ont été instaurées en ce qui a trait aux catégories d'actifs, aux émetteurs des titres et à la nature de ceux-ci afin de tenir compte de questions telles que la nature et la concentration des risques.

Dans le cas du risque de crédit découlant des soldes à recevoir des réassureurs, le risque de la Compagnie est évalué afin de refléter à la fois le risque réel et le risque futur potentiel découlant des passifs cédés. Les contreparties de la réassurance et de l'assurance doivent aussi respecter des critères de risque minimaux. Le conseil d'administration de la Compagnie a approuvé une politique de réassurance, dont la surveillance incombe au comité d'audit de la Compagnie.

Le tableau suivant présente un profil en matière de risque de crédit des actifs de placement applicables et de montants recouvrables auprès de réassureurs de la Compagnie.

<b>31 décembre 2011</b>							
	AAA	AA	A	BBB	BB ou moins	Sans notation	Valeur comptable
Trésorerie et équivalents de trésorerie	524 \$	–	–	–	–	16 412	16 936
Titres à revenu fixe	147 596	113 946	133 113	34 476	–	12 367	441 498
Revenu de placement exigible et couru	443	614	1 215	772	1	114	3 159
Sommes à recevoir des réassureurs	–	–	1 982	–	8	189	2 179
Sommes à recevoir des assurés	–	–	–	–	–	1 570	1 570
Sommes à recevoir du Barreau du Haut-Canada	–	–	–	–	–	1 118	1 118
Part des provisions pour sinistres non réglés et frais de règlement revenant aux réassureurs	–	–	37 281	–	3 071	2 737	43 089
Autres sommes à recevoir	–	–	–	–	–	864	864
Autres actifs	–	–	–	–	–	1 933	1 933

<b>31 décembre 2010</b>							
	AAA	AA	A	BBB	BB ou moins	Sans notation	Valeur comptable
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– \$	–	–	–	–	16 851	16 851
Titres à revenu fixe	157 096	98 314	119 581	33 961	–	12 845	421 797
Revenu de placement exigible et couru	671	599	332	562	–	52	2 216
Sommes à recevoir des réassureurs	–	–	1 944	–	6	208	2 158
Sommes à recevoir des assurés	–	–	–	–	–	1 427	1 427
Sommes à recevoir du Barreau du Haut-Canada	–	–	–	–	–	4 107	4 107
Part des provisions pour sinistres non réglés et frais de règlement revenant aux réassureurs	–	–	35 380	–	2 433	2 562	40 375
Autres sommes à recevoir	–	–	–	–	–	609	609
Autres actifs	–	–	–	–	–	1 276	1 276

<b>1<sup>er</sup> janvier 2010</b>							
	AAA	AA	A	BBB	BB et moins	Sans notation	Valeur comptable
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– \$	–	–	–	–	12 471	12 471
Titres à revenu fixe	163 836	88 014	103 464	29 433	–	13 937	398 684
Revenu de placement exigible et couru	848	617	280	536	–	15	2 296
Sommes à recevoir des réassureurs	–	–	3 896	–	7	279	4 182
Sommes à recevoir des assurés	–	–	–	–	–	2 194	2 194
Sommes à recevoir du Barreau du Haut-Canada	–	–	–	–	–	19 124	19 124
Part des provisions pour sinistres non réglés et frais de règlement revenant aux réassureurs	–	–	40 510	–	2 165	2 810	45 485
Autres sommes à recevoir	–	–	–	–	–	644	644
Autres actifs	–	–	–	–	–	1 593	1 593

Les titres à revenu fixe sont notés au moyen d'une combinaison de notations de Moody's, de Standard & Poor's et de Dominion Bond Rating Service, et les réassureurs sont notés selon les notations d'A.M. Best. Les soldes des tableaux ci-dessus ne comprennent aucun montant en souffrance.

## c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Compagnie n'ait pas assez de liquidités pour respecter tous ses engagements, prévus ou non, en matière de flux de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance. Dans des conditions difficiles, les besoins de trésorerie imprévus peuvent résulter principalement d'une hausse importante des demandes de paiement au titre de sinistres.

Pour gérer ses besoins en flux de trésorerie, la Compagnie s'est dotée de sources de financement diversifiées et garde une tranche importante de ses actifs investis dans des titres hautement liquides, comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les obligations d'État (se reporter à la note 5b). De plus, la Compagnie a établi des limites d'exposition au risque de crédit, s'assurant ainsi que les risques ne sont pas assez importants pour avoir une incidence sur sa capacité de liquider les placements à leur valeur de marché.

La plus grande partie du risque de liquidité de la Compagnie se rapporte au passif des sinistres. Une partie importante du portefeuille de placements est investie avec l'objectif principal d'apparier les flux de trésorerie découlant des actifs de placement avec les paiements futurs prévus au titre du passif des sinistres. Cette partie, désignée comme le portefeuille de placements apparié aux flux de trésorerie, est composée de titres à revenu fixe qui sont censés répondre aux besoins en liquidités et en trésorerie de la Compagnie pour le règlement des sinistres. Le reste du portefeuille de placements général de la Compagnie, classé comme disponible à la vente, sous-tend les capitaux propres et est investi dans des titres à revenu fixe et des actions, avec pour objectif la préservation du capital et la réalisation d'un rendement approprié qui est conforme aux objectifs de la Compagnie.

Les tableaux suivants présentent un résumé de la valeur comptable des instruments financiers et des actifs et passifs d'assurance, par date d'échéance contractuelle ou date prévue des flux de trésorerie (les dates réelles de révision des taux peuvent être différentes des échéances contractuelles, car certains titres et débiteures peuvent être remboursés par anticipation, avec ou sans pénalité).

### 31 décembre 2011

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance fixe	Total
<b>Actif</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 936 \$	–	–	–	16 936
Placements – désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	68 942	156 341	114 020	509	339 812
Placements – disponibles à la vente	6 587	58 020	37 588	58 667	160 862
Revenu de placement exigible et couru	3 159	–	–	–	3 159
Sommes à recevoir des réassureurs	2 179	–	–	–	2 179
Sommes à recevoir des assurés	1 570	–	–	–	1 570
Sommes à recevoir du Barreau	1 118	–	–	–	1 118
Part des sinistres non payés revenant aux réassureurs	12 171	23 655	5 710	1 553	43 089
Autres sommes à recevoir	864	–	–	–	864
Autres actifs	1 933	–	–	–	1 933
<b>Total</b>	<b>115 459 \$</b>	<b>238 016</b>	<b>157 318</b>	<b>60 729</b>	<b>571 522</b>
<b>Passif</b>					
Provision pour sinistres non payés	98 510 \$	243 305	47 850	19 001	408 666
Sommes à payer aux réassureurs	690	–	–	–	690
Sommes à payer aux assurés	263	–	–	–	263
Charges exigibles et courues	1 968	–	–	–	1 968
Impôt sur le résultat exigible et couru	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>101 431 \$</b>	<b>243 305</b>	<b>47 850</b>	<b>19 001</b>	<b>411 587</b>

**31 décembre 2010**

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance fixe	Total
<b>Actif</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 851 \$	–	–	–	16 851
Placements – désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	58 600	164 349	113 010	570	336 529
Placements – disponibles à la vente	17 824	34 549	33 465	53 013	138 851
Revenu de placement exigible et couru	2 216	–	–	–	2 216
Sommes à recevoir des réassureurs	2 158	–	–	–	2 158
Sommes à recevoir des assurés	1 427	–	–	–	1 427
Sommes à recevoir du Barreau	4 107	–	–	–	4 107
Part des sinistres non payés revenant aux réassureurs	11 400	22 750	6 225	–	40 375
Autres sommes à recevoir	609	–	–	–	609
Autres actifs	1 276	–	–	–	1 276
<b>Total</b>	<b>116 468 \$</b>	<b>221 648</b>	<b>152 700</b>	<b>53 583</b>	<b>544 399</b>
<b>Passif</b>					
Provision pour sinistres non payés	89 977 \$	225 273	66 356	–	381 606
Sommes à payer aux réassureurs	1 187	–	–	–	1 187
Sommes à payer aux assurés	302	–	–	–	302
Charges exigibles et courues	1 587	–	–	–	1 587
Impôt sur le résultat exigible et couru	5 770	–	–	–	5 770
<b>Total</b>	<b>98 823 \$</b>	<b>225 273</b>	<b>66 356</b>	<b>–</b>	<b>390 452</b>

**1<sup>er</sup> janvier 2010**

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance fixe	Total
<b>Actif</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 471 \$	–	–	–	12 471
Placements – désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	79 029	165 219	84 865	456	329 569
Placements – disponibles à la vente	1 164	38 528	29 879	35 823	105 394
Revenu de placement exigible et couru	2 296	–	–	–	2 296
Sommes à recevoir des réassureurs	4 182	–	–	–	4 182
Sommes à recevoir des assurés	2 194	–	–	–	2 194
Sommes à recevoir du Barreau	19 124	–	–	–	19 124
Part des sinistres non payés revenant aux réassureurs	11 916	25 461	8 108	–	45 485
Autres sommes à recevoir	644	–	–	–	644
Autres actifs	1 593	–	–	–	1 593
<b>Total</b>	<b>134 613 \$</b>	<b>229 208</b>	<b>122 852</b>	<b>36 279</b>	<b>522 952</b>
<b>Passif</b>					
Provision pour sinistres non payés	78 842 \$	216 814	88 199	–	383 855
Sommes à payer aux réassureurs	568	–	–	–	568
Sommes à payer aux assurés	260	–	–	–	260
Charges exigibles et courues	1 963	–	–	–	1 963
Impôt sur le résultat exigible et couru	7	–	–	–	7
<b>Total</b>	<b>81 640 \$</b>	<b>216 814</b>	<b>88 199</b>	<b>–</b>	<b>386 653</b>

**d) Risque de marché et de taux d'intérêt**

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de changements dans les variables du marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et le cours des actions. En raison de la nature des activités de la Compagnie, les fluctuations des marchés financiers, des taux d'intérêt et, dans une moindre mesure, des taux de change, ont une incidence sur les actifs investis et les passifs d'assurance, de même que sur les produits et les charges. Par conséquent, la Compagnie considère ces éléments comme un ensemble dans la gestion des positions d'actif et de passif et s'assure que les risques sont traités de façon appropriée. Collectivement, ces risques sont désignés sous le nom de risque lié à la valeur de marché et au taux d'intérêt, c'est-à-dire le risque de perte découlant des fluctuations de la valeur de marché, du taux d'intérêt, des écarts de taux et des taux de change.

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte financière découlant de variations des taux d'intérêt. La Compagnie est exposée au risque de prix lié au taux d'intérêt à l'égard des actifs et des passifs monétaires à taux d'intérêt fixe ainsi qu'au risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt à l'égard des actifs et des passifs monétaires à taux d'intérêt variable qui sont rajustés en fonction des variations des taux du marché.

Dans le cas des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et des autres actifs couvrant les provisions actuarielles, la Compagnie est exposée au risque de taux d'intérêt lorsqu'il existe une nette discordance entre les flux de trésorerie provenant des actifs et les obligations contractuelles qu'ils couvrent, puisqu'il peut se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les prestations et les frais liés aux contrats ou de réinvestir les flux de trésorerie excédentaires lorsque les taux d'intérêt sont défavorables. Une hausse parallèle immédiate de 1 % des taux d'intérêt au 31 décembre 2011 dans tous les segments de la courbe de rendement aurait donné lieu à une diminution du revenu de placement net de la Compagnie de 9 877 456 \$ (11 312 660 \$ en 2010) et à une diminution du montant net des sinistres et frais de règlement de 10 882 022 \$ (10 274 610 \$ en 2010). Inversement, une baisse parallèle immédiate de 1 % des taux d'intérêt aurait donné lieu à une augmentation estimative du revenu de placement net de 8 963 170 \$ (12 083 683 \$ en 2010) et à une augmentation du montant net des sinistres et frais de règlement de 9 917 904 \$ (11 004 372 \$ en 2010).

Généralement, les obligations désignées comme disponibles à la vente ne couvrent pas les provisions actuarielles. Les variations de la juste valeur, autres que les profits et pertes de change, des titres à revenu fixe disponibles à la vente sont inscrites dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas des titres à revenu fixe disponibles à la vente de la Compagnie, une hausse parallèle immédiate de 1 % des taux d'intérêt au 31 décembre 2011 dans tous les segments de la courbe de rendement aurait donné lieu à une diminution après impôt estimative des autres éléments du résultat global de 3 224 566 \$ (2 661 878 \$ en 2010). Inversement, une baisse parallèle immédiate de 1 % des taux d'intérêt aurait donné lieu à une augmentation après impôt estimative des autres éléments du résultat global de 1 937 493 \$ (2 472 374 \$ en 2010).

Les risques de marché et de taux d'intérêt sont gérés grâce à des politiques et à des normes établies qui limitent l'exposition à ces risques. Des limites d'exposition à ces risques sont établies à l'échelle de la Compagnie, et les positions réelles font l'objet d'une surveillance par rapport aux limites. Les cibles relatives au portefeuille d'actifs, aux profils d'échéance et aux limites d'exposition au risque sont mises à jour régulièrement et communiquées aux gestionnaires de portefeuille. Les positions réelles de l'actif sont rééquilibrées périodiquement, conformément aux limites établies.

Le risque de prix sur instruments de capitaux propres correspond au risque que la juste valeur des titres de capitaux propres diminue en raison de la variation des indices et de la valeur des titres individuels. Les titres de capitaux propres de la Compagnie sont désignés comme disponibles à la vente et, en général, ne couvrent pas les provisions actuarielles. Toutes les autres variables demeurant constantes, une hausse immédiate de 10 % du cours des actions au 31 décembre 2011 aurait donné lieu à une augmentation après impôt estimative des autres éléments du résultat global de 4 209 329 \$ (3 657 918 \$ en 2010). Inversement, une baisse immédiate de 10 % du cours des actions aurait donné lieu à une diminution après impôt estimative des autres éléments du résultat global de 4 209 329 \$ (3 657 918 \$ en 2010).

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des taux de change, en particulier lorsqu'il y a discordance entre l'actif et le passif libellés dans une monnaie autre que celle utilisée pour leur évaluation. La Compagnie ne détenant pas de passifs importants libellés en devises, le risque de change en découlant est assumé par la Compagnie et fait partie de son revenu de placement global. Le tableau suivant présente l'incidence, aux 31 décembre, d'une variation de 10 % du taux de change des devises présentées par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables demeurant constantes.

Devise	2011		2010	
	Incidence sur le résultat avant impôt (+/-)	Incidence sur les autres éléments du résultat global (+/-)	Incidence sur le résultat avant impôt (+/-)	Incidence sur les autres éléments du résultat global (+/-)
Dollar américain	8	1 329	1	1 161
Euro	–	824	–	577
Autres	–	671	–	479
	<b>8</b>	<b>2 824</b>	<b>1</b>	<b>2 217</b>

La Compagnie gère aussi la possible concentration excessive des risques. Les concentrations excessives se produisent lorsque des contreparties exercent des activités similaires, exercent leurs activités dans les mêmes régions géographiques ou présentent des caractéristiques économiques semblables, de sorte que leur capacité à respecter leurs obligations contractuelles pourrait être influencée de façon similaire par des changements des conditions économiques, politiques ou autres. Les concentrations indiquent la sensibilité relative du rendement de la Compagnie aux événements ayant une incidence sur un secteur d'activité ou une région en particulier. Afin d'éviter les concentrations excessives des risques, la Compagnie applique des politiques particulières pour maintenir un portefeuille diversifié. Lorsque des concentrations de risques sont décelées, elles sont traitées en conséquence.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des instruments financiers selon l'emplacement géographique de l'émetteur :

**Au 31 décembre 2011**

	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Titres à revenu fixe	Actions	Revenu de placement exigible et couru	Total	% du total
Canada	16 869 \$	421 977	19 993	2 944	461 783	88,8 %
États-Unis	66	–	14 673	35	14 774	2,8 %
France	–	–	5 307	–	5 307	1,0 %
Pays-Bas	–	–	3 278	–	3 278	0,6 %
Autres	1	19 521	15 925	180	35 627	6,8 %
<b>Total</b>	<b>16 936 \$</b>	<b>441 498</b>	<b>59 176</b>	<b>3 159</b>	<b>520 769</b>	<b>100,0 %</b>

**Au 31 décembre 2010**

	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Titres à revenu fixe	Actions	Revenu de placement exigible et couru	Total	% du total
Canada	16 777 \$	412 053	21 516	2 108	452 454	91,5 %
États-Unis	61	–	12 837	36	12 934	2,6 %
France	–	–	3 224	16	3 240	0,7 %
Royaume-Uni	1	–	2 634	23	2 658	0,5 %
Autres	12	9 744	13 372	33	23 161	4,7 %
<b>Total</b>	<b>16 851 \$</b>	<b>421 797</b>	<b>53 583</b>	<b>2 216</b>	<b>494 447</b>	<b>100,0 %</b>

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2010**

	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Titres à revenu fixe	Actions	Revenu de placement exigible et couru	Total	% du total
Canada	12 453 \$	398 684	17 288	2 246	430 671	95,8 %
États-Unis	17	–	8 649	12	8 678	1,9 %
Pays-Bas	–	–	2 182	–	2 182	0,5 %
Allemagne	–	–	1 926	–	1 926	0,4 %
Autres	1	–	6 234	38	6 273	1,4 %
<b>Total</b>	<b>12 471 \$</b>	<b>398 684</b>	<b>36 279</b>	<b>2 296</b>	<b>449 730</b>	<b>100,0 %</b>

## 20. Chiffres comparatifs

La Compagnie a retraité les charges opérationnelles de l'exercice précédent pour y inclure une autre charge de 672 \$, afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

---



**Ian D. Croft**  
Président  
Comptable agréé



**James R. Caskey, c.r.\***  
Vice-président,  
Associé, Siskinds LLP



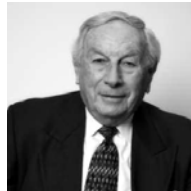
**Kathleen A. Waters**  
Présidente et directrice générale,  
LAWPRO



**George D. Anderson, CM**  
Président et chef de la direction, retraité,  
Bureau d'assurance du Canada



**Clare A. Brunetta**  
Directeur  
Clare A. Brunetta



**Douglas F. Cutbush**  
Conseiller en assurance  
Arbitre et médiateur



**Robert F. Evans\***  
Directeur  
Evans & Evans



**Frederick W. Gorbet, CM**  
Associé directeur,  
Programme de services financiers  
Schulich School of Business



**Malcolm L. Heins, MB**  
Avocat et directeur



**Rita Hoff**  
Présidente  
R. Hoff Financial Management Ltd.



**Vern Krishna CM, c.r.,\***  
MRSC, FCGA  
Professeur, Faculté de droit  
Université d'Ottawa  
Avocat-fiscaliste, Borden Ladner  
Gervais (depuis décembre)



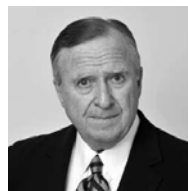
**Susan T. McGrath\***  
Directrice  
Susan T. McGrath



**Barbara J. Murchie\***  
Associée  
Bennett Jones LLP



**Andrew N. Smith**  
Président  
Natnook Inc.



**John C. Thompson, FCA**  
Comptable agréé  
Associé retraité de KPMG

\* Conseiller/conseillère, Barreau du Haut-Canada  
CM désigne les membres de l'Ordre du Canada  
FCA désigne les Fellows de l'Ordre des comptables agréés  
MRSC désigne les membres de la Société royale du Canada  
FCGA désigne les Fellows de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada

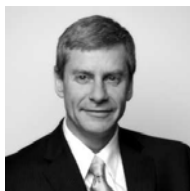
---

## DIRECTION

---



**Kathleen A. Waters**  
Présidente et directrice générale  
LAWPRO



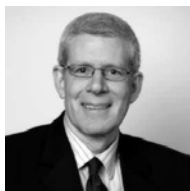
**Duncan D. Gosnell**  
Premier vice-président et secrétaire



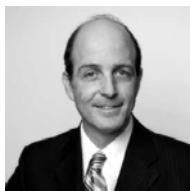
**Steven W. Jorgensen**  
Chef des finances



**Raymond G. Leclair**  
Vice-président (intérimaire)  
Affaires publiques



**David M. Reid**  
Chef du service de l'information



**Stephen R. Freedman**  
Directeur, Risque lié à la conformité et  
chef de la protection des renseignements  
personnels



**Straughn Inman**  
Directrice, Ressources humaines



**Dagmar Kanzler**  
Directrice, Communications



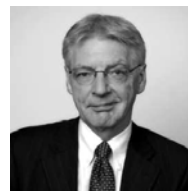
**Daniel E. Pinnington**  
Directeur, practicePRO



**Simon D. Bernstein**  
Vice-président, Sinistres particuliers



**Jack N. Daiter**  
Vice-président, Sinistres liés à la  
responsabilité civile professionnelle de base



**B. Mark Farrish**  
Directeur, Ventes et Marketing  
TitrePLUS

---

## COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

### Comité exécutif

Ian D. Croft<sup>p</sup>  
George D. Anderson  
James R. Caskey  
Douglas F. Cutbush  
Malcolm L. Heins (A)  
Kathleen A. Waters (A)

### Comité d'audit et de déontologie

Frederick W. Gorbet<sup>p</sup>  
Douglas F. Cutbush  
Susan T. McGrath  
Andrew N. Smith  
John C. Thompson

### Comité de placements

Rita Hoff<sup>p</sup>  
George D. Anderson  
Malcolm L. Heins (A)  
Vern Krishna  
Barbara J. Murchie  
Andrew N. Smith

### Comité de gouvernance

Ian D. Croft<sup>p</sup>  
George D. Anderson  
Frederick W. Gorbet  
Malcolm L. Heins (A)  
Rita Hoff

### Consultations spéciales

George D. Anderson<sup>p</sup>  
Frederick W. Gorbet  
Rita Hoff  
Andrew N. Smith  
John C. Thompson

<sup>p</sup> Président(e) du comité  
(A) Administrateur affilié aux termes de la *Loi sur les assurances  
de l'Ontario*

Le conseil d'administration, directement ou par l'entremise de ses comités, assume la responsabilité de gérance de la Compagnie. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le conseil supervise la direction des activités et des affaires de la Compagnie, y compris la supervision et la surveillance de tous les aspects importants de l'exploitation, de sorte que la Compagnie remplisse sa mission et respecte sa vision et ses valeurs efficacement.

Les processus, les structures et les renseignements de gouvernance d'entreprise de la Compagnie sont conçus pour renforcer la capacité du conseil d'administration à surveiller la direction et à améliorer la valeur à long terme des titulaires de polices. Chaque directeur a le devoir de diriger les affaires de la Compagnie de façon à réaliser les objectifs de cette dernière.

Les processus et mandats de gouvernance d'entreprise découlent, en partie, de la *Loi sur les assurances de l'Ontario* et des « pratiques exemplaires » en matière de réglementation.

## Indépendance du conseil d'administration

La preuve démontrable de l'indépendance est l'essence même de la gouvernance efficace. L'indépendance consiste normalement en un conseil d'administration démontrant sa capacité à agir indépendamment de la direction, au besoin. Actuellement, seuls les directeurs généraux de LAWPRO et du Barreau du Haut-Canada sont « affiliés » à la Compagnie au sens des lois applicables. Une minorité des directeurs sont des conseillers ou des employés du Barreau du Haut-Canada.

## Composition du conseil d'administration

Chaque année, le conseil d'administration examine sa composition afin de déterminer si sa structure est optimale pour assurer la réalisation de la stratégie d'entreprise et du plan d'affaires. L'évaluation régulière des compétences, de l'expérience et de l'indépendance des membres du conseil est également importante.

## Responsabilité du conseil d'administration

Les responsabilités de surveillance de base du conseil d'administration comprennent ce qui suit :

- **Surveillance du rendement de l'entreprise :** Le conseil veille à ce que la direction de l'entreprise s'efforce continuellement et efficacement d'atteindre deux objectifs qui s'opposent, soit la réduction des primes et l'obtention de résultats financiers satisfaisants, compte tenu du risque.
- **Nomination d'un directeur général et questions liées aux ressources humaines connexes :** Le conseil nomme le directeur général et approuve les objectifs du directeur général, approuve son rendement et détermine sa rémunération. Le conseil approuve également les nominations clés qui relèvent du directeur général, évalue le rendement des dirigeants clés et approuve la politique de rémunération et les plans de relève.
- **Politiques et orientation stratégique :** Le conseil examine et approuve l'orientation stratégique et les aspects concernant les politiques proposées par la direction et veille à ce que des politiques sur les questions clés, incluant l'exposition à divers risques, soient en place et appropriées et les révise pour s'assurer de leur concordance avec les politiques similaires.
- **Budgétisation et planification :** Le conseil d'administration approuve les budgets et les autres objectifs de rendement proposés de la Compagnie, examine le rendement par rapport aux objectifs et recommande des mesures correctives.
- **Conformité à la réglementation et contrôle des finances :** Par l'entremise d'un comité d'audit indépendant, le conseil exige et surveille la conformité à la réglementation, nomme l'auditeur, contrôle le processus d'audit et examine et approuve les rapports financiers. Le conseil veille également à ce que les systèmes financiers produisent de l'information précise et en temps opportun et à ce que des contrôles appropriés soient en place.
- **Veille à sa propre efficacité :** Le conseil d'administration établit la structure des comités qui participent aux activités réelles du conseil et permet un examen et une évaluation de son propre rendement.

---

# GOVERNANCE D'ENTREPRISE

---

## Comités du conseil d'administration

Les comités suivants aident les membres du conseil d'administration à s'acquitter des responsabilités décrites ci-dessous :

### Comité d'audit

Le comité d'audit aide le conseil d'administration à surveiller :

- l'intégrité du processus d'information financière de la Compagnie;
- les risques auxquels la Compagnie est exposée;
- les contrôles nécessaires à la gestion de ces risques;
- l'indépendance et le rendement de l'auditeur et de l'actuaire externe de la Compagnie.

### Comité de révision

Le comité de révision contrôle la conformité de la Compagnie aux dispositions relatives aux apparentés des lois sur l'assurance de la province d'Ontario.

### Comité exécutif

Le comité exécutif détient le pouvoir du conseil d'administration, sous réserve des limites de la loi et de celles établies dans les règlements administratifs de la Compagnie, pour ce qui est de considérer des questions urgentes qui nécessitent une prise de mesure avant la prochaine réunion du conseil. Les mesures prises par le comité exécutif sont présentées à tout le conseil d'administration à la réunion suivante.

### Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance :

- aide le conseil d'administration dans son rôle de surveillance en ce qui a trait : a) au développement des politiques, des pratiques et des processus de gouvernance d'entreprise de la Compagnie; et b) à l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités;
- repère les personnes compétentes et aptes à devenir membres du conseil d'administration et recommande les candidats au poste d'administrateur à chaque assemblée annuelle;
- aide le conseil dans son rôle de surveillance en ce qui a trait : a) à la stratégie, aux politiques et aux programmes en matière de ressources humaines de la Compagnie; et b) à toutes les questions relatives au déploiement approprié des ressources humaines au sein de la Compagnie, en mettant un accent particulier sur la relève, le développement et la rémunération de la direction;
- supervise les procédures de résolution de conflits d'intérêts, de réduction de l'utilisation de l'information confidentielle et pour le traitement des plaintes des clients;
- aide le conseil à assurer la liaison avec l'actionnaire.

### Comité des placements

Le comité des placements :

- aide le conseil d'administration et la direction dans la gestion des actifs investis de la Compagnie;
- développe et surveille les politiques et les lignes directrices en matière de placements;
- fournit des recommandations au conseil relativement à l'embauche de gestionnaires de placements externes;
- rencontre les gestionnaires de placements externes et surveille leur rendement.

### Comité consultatif spécial

Le comité consultatif spécial aide le conseil d'administration à surveiller et à améliorer les politiques et les programmes de la Compagnie en matière de relations avec les parties prenantes afin de promouvoir l'engagement efficace et bénéfique des parties prenantes et une gestion de la réputation supérieure.



Lawyers' Professional Indemnity Company  
Assurance LAWPRO®



Gestion des risques  
practicepro.ca



Assurance responsabilité civile  
professionnelle supplémentaire  
lawpro.ca/excess



Assurance de titres  
titleplus.ca



Compagnie d'assurance de la responsabilité civile  
professionnelle des avocats  
Assurance LAWPRO<sup>MD</sup>

250, rue Yonge, bureau 3101, B.P. 3  
Toronto (Ontario) M5B 2L7

Téléphone : 416-598-5800 ou 1-800-410-1013  
Télécopieur : 416-599-8341 ou 1-800-286-7639

Courriel : service@lawpro.ca  
www.lawpro.ca

Suivez-nous sur Twitter : @lawpro, @practicepro  
Suivez-vous sur LinkedIn

Le présent rapport peut être consulté sur le site Web de LAWPRO :  
<www.lawpro.ca>. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de ce  
rapport, veuillez contacter le Service des communications. Ce rapport annuel  
est imprimé sur du papier recyclé.

Pour obtenir un exemplaire de ce rapport annuel, veuillez  
contacter le Service des communications.



Conception et production : Freeman Communications  
Imprimé au Canada

<sup>MD</sup> LAWPRO, practicePRO, TitrePLUS, OwnerEXPRESS, Assurance LAWPRO et le logo de LAWPRO sont des marques déposées de la Compagnie d'assurance de la responsabilité  
civile professionnelle des avocats.

<sup>MD</sup> Teraview est une marque déposée de Teranet Enterprises Inc.



250 Yonge Street  
Suite 3101, P.O. Box 3  
Toronto, Ontario M5B 2L7  
www.lawpro.ca

